



mai 2025

Révision du PLU

Arrêt du projet

1.b. RAPPORT DE PRESENTATION

Diagnostic agricole

(réalisé entre juillet et décembre 2021)

BELIGNEUX (01)



PROCEDURE	DATE
Révision du PLU prescrite par délibérations du	1^{er} février 2021
Projet arrêté par le conseil municipal le	26 mai 2025



© PLU Béligneux

Diagnostic agricole

Réalisé entre juillet et décembre 2021

Révision du Plan Local d'Urbanisme - Commune de Béligneux (01)

Coordination technique : Lucie DELY (Atelier du Triangle)
Vos interlocuteurs CETIAC : Julie SEEGERs, Baptiste GERVAISE



Volet agricole du diagnostic territorial

Rappel du Cahier des Clauses Techniques Particulières –

« Afin d'orienter l'aménagement du territoire vers un aménagement respectueux et protecteur des espaces agricoles, la réalisation du diagnostic et de l'état des lieux de l'agriculture sur le territoire est nécessaire. Dans le but de dégager les caractéristiques agricoles du territoire, une analyse du contexte agricole globale, avec notamment une rencontre avec les agriculteurs, sera réalisée. L'objectif étant de faire ressortir des données manquantes et faire naître des enjeux de territoire sur la thématique agricole.

Le diagnostic agricole devra faire ressortir les données suivantes :

- exploitations agricoles : typologies, SAU, besoins, évolutions, mitage, délocalisation, pression urbaine, etc.
- âges des exploitations agricoles, nombre, formes des exploitations,
- devenir des exploitations, successions, repreneurs, arrêts, etc.
- types de productions, orientations technico-économique, sigles officiels, sigles non officiels, potentiel agronomique des sols, etc.
- plan d'irrigation, silos, CUMA, autres projets, etc.
- les filières agricoles : agro tourisme, activités complémentaires à l'activité agricole, circuits courts, agriculture biologique, etc.

Les caractéristiques agricoles localisées sur les sites potentiels seront analysées pour permettre le choix d'orientation en matière d'urbanisme mais aussi et surtout de préservation des espaces agricoles à forte valeur ajoutée :

- analyse des conséquences en matière d'urbanisme pour les exploitations agricoles et sur l'activité agricole globale
- mesurer les incidences techniques et économiques sur les exploitations et mesurer le niveau d'intensité de cet impact
- proposer le cas échéant des orientations, des préconisations ou des mesures à prendre sur des problématiques précisées
- détermination de la valeur agronomique des terres agricoles à l'échelle du territoire pour limiter la consommation d'espace

Des réunions de travail seront mises en place afin de faire émerger les enjeux ainsi que les premiers objectifs sur la thématique agricole. Ces réunions regrouperont notamment des élus du territoire mais aussi d'autres personnes clefs du territoire départemental et régional. »

Volet agricole du diagnostic territorial

Méthodologie –

Les objectifs :

-  **Etat des lieux de l'occupation de l'espace par l'agriculture**
-  **Définition des enjeux agricoles locaux**
-  **Définition des zones agricoles à forte valeur ajoutée à préserver en priorité**

Une méthodologie basée sur 3 grandes étapes :

- ① Une phase préparatoire**
 -  Réunion avec la commune de Bèlignieux pour préciser les attentes (03/06/2021)
- ② La réalisation du diagnostic agricole**
 -  Analyse bibliographique, statistique et cartographique (juillet 2021)
 -  Récolte d'informations auprès du monde agricole : rencontre agriculteurs avec 12 exploitants présents (10/11/2021) et entretiens complémentaires avec des acteurs ressources
- ③ Une phase de synthèse**
 -  Synthétisation des informations, croisement avec les autres thématiques du PLU (urbanisme, environnement, etc.)
 -  Rédaction du rapport de diagnostic agricole et de ses propositions, actualisation des cartographies
 -  Livrables : rapport d'étude (provisoire et définitif) + couches SIG actualisées

Sommaire

Déroulé du diagnostic agricole –

SOMMAIRE :

Méthodologie	p3
Contexte générale :	p5
- Situation géographique	p6
- Contexte de la révision du PLU	p8
- Contexte agricole général	p12
- Initiatives locales de soutien à l'agriculture	p13
Diagnostic agricole :	p14
- Espaces agricoles	p15
- Exploitations agricoles	p17
- Filières agricoles	p19
- Démarches de qualité	p22
- Analyse fonctionnelle	p23
- Sols	p25
- Espaces forestiers	p26
- Eau et irrigation	p27
- Enjeux environnementaux	p28
Synthèse et recommandations :	p29
- AFOM des enjeux agricoles	p30
- Synthèse spatiale	p31
- Recommandations et proposition d'actions	p32
Annexes et bibliographie	p33

GLOSSAIRE :

3CM : Communauté de Communes de la Côtière à Montluel
AB : Agriculture Biologique
AOP : Appellation d'Origine Contrôlée
ASIA : Association Syndicale d'Irrigation de l'Ain
BUCOPA : Bugey – Côtière – Plaine de l'Ain
CC : Communauté de Communes
CC : Circuit Court
CLC : Corine Land Cover
COP : Céréales et Oléo-Protéagineux
DOO : Document d'Orientation et d'Objectifs
EBC : Espace Boisé Classé
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
IGP : Indication Géographique Protégée
MAEC : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques
OSM : Open Street Map
OTEX : Orientation Technico-économique des Exploitations agricoles
PAC : Politique Agricole Commune
PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable
PAT : Projet Alimentaire Territorial
PBS : Production Brute Standard
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PRA : Petite Région Agricole
RGA : Recensement Général Agricole
RPG : Registre Parcellaire Graphique
SAU : Surface Agricole Utile
SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
SIQO : Signe officiel d'Identification de la Qualité et de l'Origine
UTA : Unité de Travail Annuel
ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Contexte général

1. Situation géographique
2. Contexte de la révision du PLU
3. Contexte agricole général
4. Initiatives locales de soutien à l'agriculture

Situation géographique

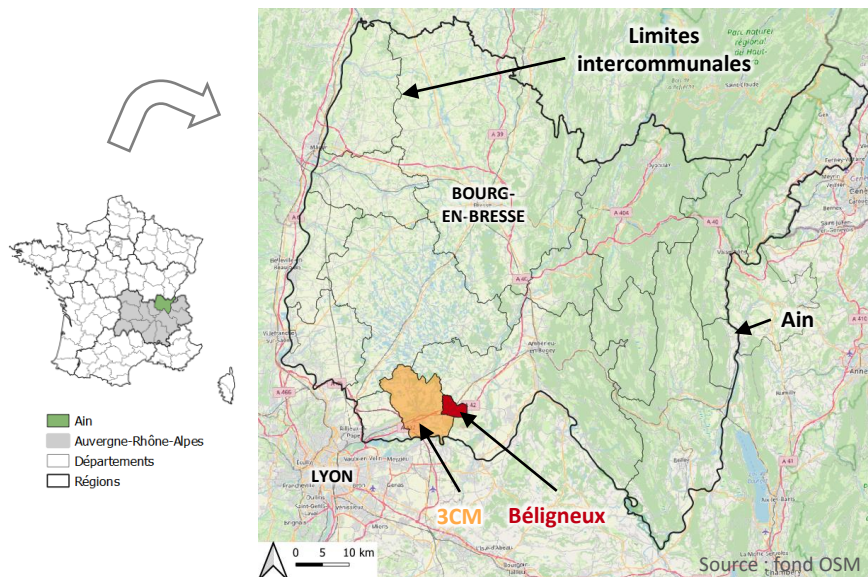
Béligneux et la CC de la Côtière à Montluel –

La commune de Béligneux s'intègre dans la **Communauté de Communes de la Côtière à Montluel** (3CM) dans le département de l'Ain (01) en région Auvergne-Rhône-Alpes. Béligneux s'étend sur environ 1 350 ha et comptait au dernier recensement (INSEE 2018), 3 380 habitants. La **densité** communale, en lien avec la proximité de l'agglomération lyonnaise, a été **multipliée par 2,5 en 40 ans** avec pour conséquence une pression accrue sur les espaces naturels et agricoles.

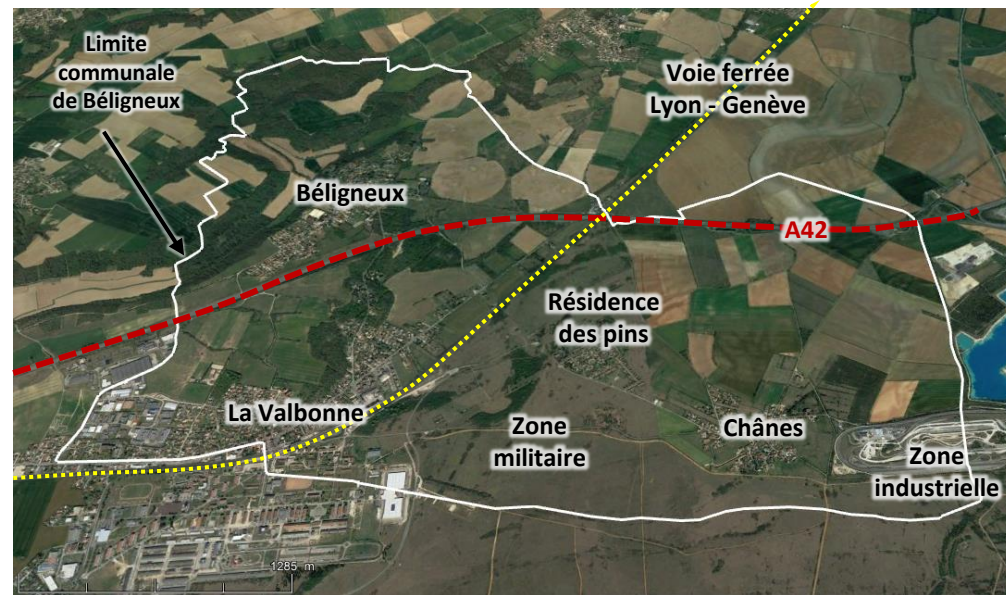
	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2018
Population Béligneux	1022	1341	1486	2319	2595	2898	3380
Densité (hab/km²)	76	99	110	172	192	215	250

3CM :

- Création le 28 décembre 1993
- 9 communes
- 25 000 habitants
- 127 km²



TERRITOIRE COMMUNAL DE BELIGNEUX



Source : Google Earth

Le territoire communal se compose de deux entités : la plaine de l'Ain, au Sud-Est de la voie ferrée ; et les côteaux et plateau des Dombes, au Nord-Ouest. **L'habitat urbain est partagé en quatre sites distincts** : le bourg de Béligneux localisé sur le plateau à 245 m d'altitude ; le hameau de Chânes dans la plaine ; le secteur de La Valbonne, développé plus récemment et jouxtant la commune de Balan ; et le quartier pavillonnaire de la Résidence des pins.

Par ailleurs, Béligneux est traversé par **deux axes majeurs de communication** : l'autoroute A42 et la ligne de chemin de fer Lyon – Genève.

Une vaste zone militaire, le **Camp de la Valbonne** implanté en 1872, s'étend au centre de la commune. La population militaire représente environ le tiers des habitants de Béligneux. Enfin, une zone industrielle est présente à l'extrême Sud-Est du territoire.

Contexte général

1. Situation géographique

2. Contexte de la révision du PLU

L'agriculture dans les documents de planification et d'urbanisme

Contexte de la révision du PLU

L'agriculture dans les documents de planification –



Le SCoT du BUCOPA

La commune de Béligneux s'intègre dans le territoire du Syndicat mixte Bugey – Côtière – Plaine de l'Ain (BUCOPA), entre les agglomérations de Lyon et de Bourg-en-Bresse, le long de l'autoroute A42 (82 communes, 4 CC, 140 000 habitants, 1 138 km² et 123 hab/km²). Le SCoT en vigueur, dont la révision générale a été rendue exécutoire en mai 2017, va être modifié (procédure engagée en juin 2021).

L'activité agricole occupe environ 70% de l'espace du territoire du SCoT et **des évolutions significatives sont à l'œuvre** : agrandissement/professionnalisation des exploitations, homogénéisation des productions (oléo-protéagineux en augmentation, polyculture-élevage en diminution). La SAU diminue moins rapidement que la moyenne départementale (-4,7% entre 2000 et 2010 contre -11,3% dans l'Ain). Cette baisse (de -213 ha/an entre 2000 et 2010) ne peut être intégralement imputée à l'étalement urbain mais également à la mutation d'espaces agricoles en espaces naturels (déprise agricole) ou encore au développement de friches spéculatives.

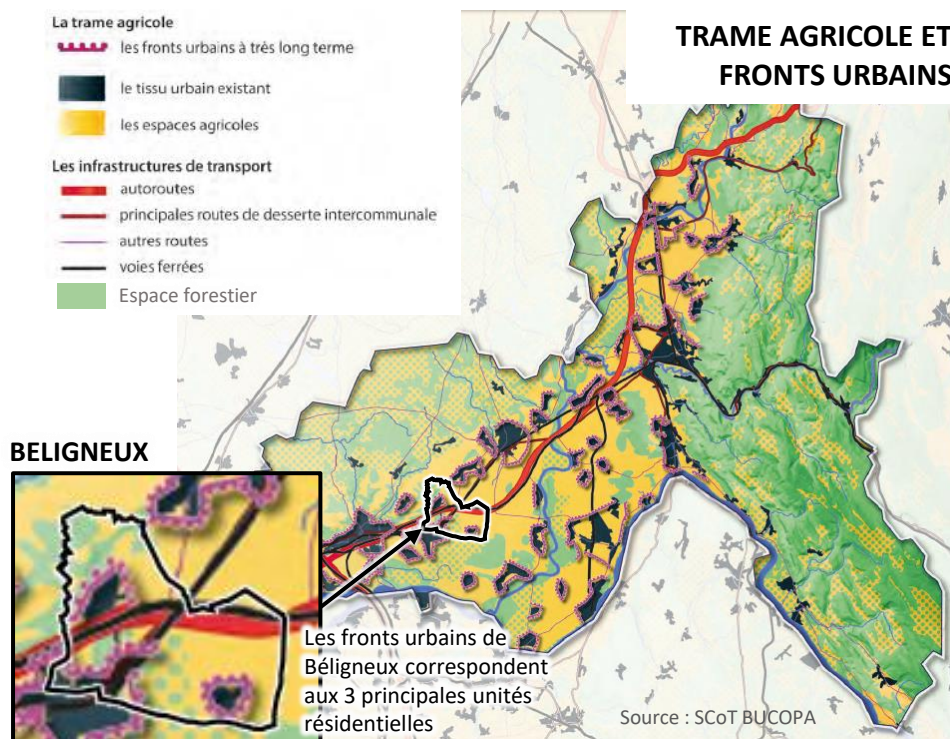
L'agriculture occupe une place importante dans la stratégie du territoire. L'un des enjeux repose sur la conciliation entre développement agricole et économique, développement résidentiel et valorisation des ressources environnementales. Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) traduit le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) :

Dans la *Partie I : Valoriser la diversité et la lisibilité du territoire*, une **trame agricole** est définie afin d'affirmer une économie primaire dynamique et diversifiée, via les objectifs suivants :

- **Privilégier l'enveloppe urbaine pour les constructions** (définition de l'enveloppe urbaine dans laquelle le développement est prioritaire, protection des espaces agricoles et réduction de leur urbanisation).
- **Limiter la consommation d'espaces agricoles** (maintien de la fonctionnalité des exploitations agricoles, démarches ZAP ou PAEN, continuité entre tissu urbain existant et nouvelles zones d'urbanisation)
- **Lier le développement aux espaces de centralité**
- **Définir des fronts urbains intangibles dans la plaine de l'Ain**
- Définir des règles spécifiques pour le développement dans les espaces de montagne

Dans la *Partie III : Schéma d'aménagement économique*, une des principales orientations est la **promotion d'une agriculture diversifiée et créatrice de valeur ajoutée** :

- **Anticiper et alléger les contraintes d'exploitation en fonction des filières**
- **Développer les circuits courts**
- **Faciliter les activités accessoires complémentaires de revenus**



Le SCoT prévoit une réduction forte de la consommation d'espace : -42% par rapport aux tendances antérieures à l'horizon 2030.
Le PLU de Béligneux doit être cohérent avec les orientations du SCoT du BUCOPA.

Contexte de la révision du PLU

L'agriculture dans les documents d'urbanisme –

Le PLU de Béligneux

Le Plan Local d'Urbanisme en vigueur sur la commune de Béligneux a d'abord été approuvé en mars 2005 puis une révision simplifiée a été validée en décembre 2013. Il fait aujourd'hui l'objet d'une **nouvelle procédure de révision afin d'intégrer les normes du SCoT ainsi que de nouveaux outils.**

Près d'un tiers du territoire communal est classé en zone agricole (A) à destination strictement agricole et interdisant toutes les constructions autres que celles liées à l'exploitation agricole. **Les zones naturelles (N) représentent plus de la moitié de l'espace**, et les constructions agricoles y sont autorisées. Elles sont déclinées en différentes zones :

- N : Zone destinée aux espaces naturels strictement protégés
- NC : Zone destinée au cimetière
- NL : Zone à destination d'équipements sportifs et de loisirs
- NLe : Zone à destination équestre
- NLm : Zone à destination d'équipements sportifs et de loisirs militaires
- NM : Zone naturelle à destination militaire du camp de la Valbonne
- N1 : Zone naturelle « souple » qui n'autorise que la gestion du bâti existant

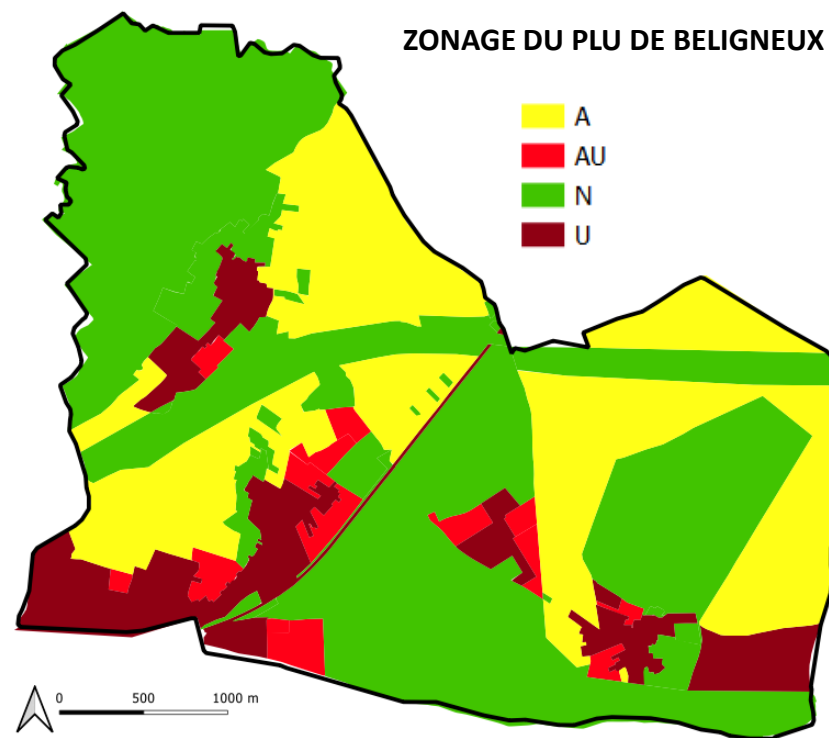
Une des préconisations pour la commune de Béligneux dans la stratégie spatiale d'aménagement du SCOT est de limiter les zones à urbaniser nouvelles et éviter l'urbanisation linéaire. Le principe est de **stopper la conurbation urbaine entre Lyon et la commune à hauteur du franchissement de la RN 84 par l'A42** et de **préserver les espaces naturels ou agricoles de la plaine et du plateau.**

Le **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** du PLU de Béligneux stipule de « **préserver et protéger l'espace naturel et agricole** » (objectif 5), et notamment de protéger le système de haies existant et effectuer des replantations et protéger le boisement sur la Côtère pour éviter les problèmes de ravinement.

Le projet de Ville s'organise autour de la protection des espaces naturels, des ressources en eau potable et du milieu rural et agricole.

La version actuelle du PLU de Béligneux a été approuvée en 2013. Le document fait aujourd'hui l'objet d'une révision afin d'intégrer les directives du SCoT. Plus de la moitié du territoire communal est classée en zone N et près de 30% en zone A.

Zones	Surface (ha)	%
Naturelles (N)	724,77	54,4 %
Agricoles (A)	397,34	29,8 %
Urbaines (U)	157,06	11,8 %
A urbaniser (AU)	52,97	4,0 %
Total	1 332,14	



Contexte de la révision du PLU

L'agriculture dans les documents d'urbanisme –

Une des particularités de l'espace agricole de Béligneux réside dans le fait que **les zones classées Agricole dans le PLU sont moins importantes que les surfaces réellement agricoles.**

Pour rappel, environ **30% du territoire de PLU est classé en Zone A** dans le document d'urbanisme mais la **SAU s'étend sur près de 600 ha soit 45% de l'espace communal.**

En effet, seuls 57% de la surface agricole correspond à des parcelles classées en zone A alors que plus de 40% sont localisés en zone N.

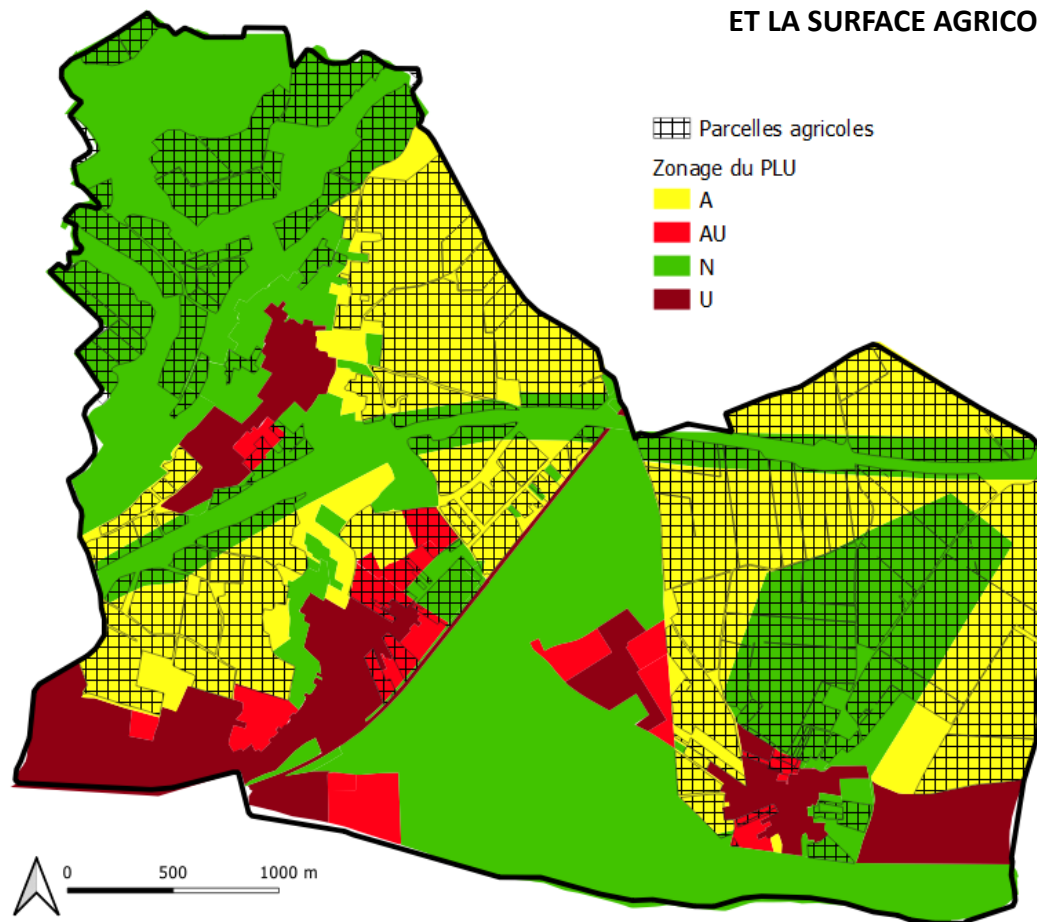
Par ailleurs, il est à noter que près de **17 ha de surfaces valorisées par une activité agricole sont classés en zones à urbaniser** : zones à destination d'équipement éducatif et zones à proximité d'équipement ayant une capacité insuffisante. **Des enjeux de compensation collective agricole sont à prévoir en lien avec ces 17 ha** (cf. la description de la compensation agricole collective en annexe).

Tableau de la répartition de la SAU dans les zones du PLU :

Zones	Surface (ha)	%
Agricoles (A)	335,39	56,6 %
Naturelles (N)	240,47	40,6 %
A urbaniser (AU)	16,61	2,8 %

Afin de préserver l'activité agricole sur la commune de Béligneux, il serait souhaitable d'effectuer une mise en cohérence entre le zonage du PLU et la valorisation réelle des parcelles, ou à défaut de justifier le classement en zone N de parcelles agricoles.

CROISEMENT ENTRE LE ZONAGE DU PLU ET LA SURFACE AGRICOLE



Source : carte CETIAC, RPG 2019



Contexte général

1. Situation géographique
2. Contexte de la révision du PLU
3. Contexte agricole général

L'agriculture départementale et les initiatives locales de soutien à l'agriculture

Contexte agricole général

L'agriculture dans le département de l'Ain –

Le département de l'Ain compte **4 090 exploitations agricoles** sur **248 000 ha**, soit 43% de la surface départementale. Les exploitations sont essentiellement orientées en polyculture-élevage : plus de **60% possèdent une activité d'élevage**. L'Ain est le 2^{ème} producteur de céréales en Auvergne-Rhône-Alpes. Cela représente **91 000 ha de céréales** dont 44% en maïs. La production légumière est aussi présente avec 1 290 ha de légumes et 432 ha de pommes de terre. Enfin, 800 ha de vignes viennent diversifier l'assolement.

Concernant, les productions animales :

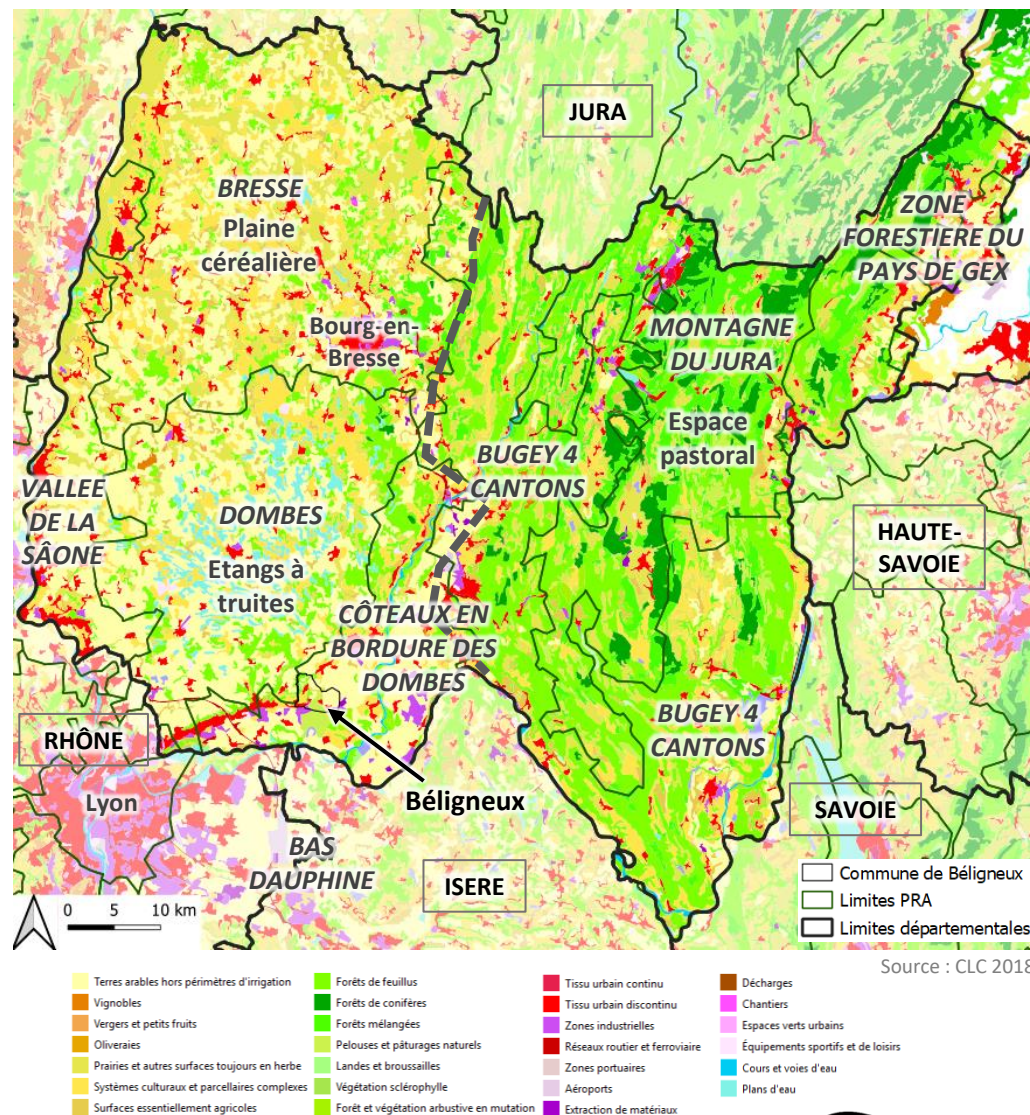
- **L'élevage bovin** est le plus important économiquement avec 169 000 têtes dont 41 000 vaches laitières. La filière Bovin Viande occupe la 1^{ère} place des productions carnées avec 10% de la production agricole
- **L'élevage porcin** représente 127 000 têtes
- **L'élevage de volailles**, avec 3 millions de têtes, possède une grande diversité de gammes et espèces (AOP Volaille de Bresse)
- **Les élevages ovins et caprins** sont aussi représentés avec respectivement près de 26 000 et 8 000 têtes

Les régions agricoles sont très marquées dans l'Ain :

- Au Nord-Ouest, la **Bresse** représente la zone agricole la plus importante du département avec 1 300 exploitations agricoles, une SAU de 50 000 ha (soit 48 % du territoire et 27% de la SAU du département) et des activités d'élevage et des productions céréalières dominantes
- Au Sud-Ouest, les **Dombes** sont marquées historiquement par la production piscicole : 1 100 étangs sur 11 200 ha pour 1 200 t de poissons (60% de carpes). C'est la 1^{ère} zone piscicole continentale d'Europe occidentale
- A l'Est, les régions montagneuses et forestières sont valorisées par l'élevage (piémonts des Alpes et du Jura) notamment valorisé par la filière Comté

L'agriculture de l'Ain est puissante et très diversifiée, majoritairement orientée en polyculture-élevage. Béligneux se situe dans la petite région agricole des Côteaux en bordure des Dombes, espace de transition entre le plateau des Dombes et la plaine du Bas Dauphiné (à cheval sur le Rhône et l'Isère).

OCCUPATION AGRICOLE DE L'AIN



Initiatives locales de soutien à l'agriculture

Actions mises en place à l'échelle départementale et intercommunale –



Valorisation des productions alimentaires locales à l'échelle départementale

Initiée par le Conseil départemental de l'Ain en partenariat avec les acteurs économiques locaux (chambres consulaires, organisations professionnelles...), la **démarche « Origin'Ain »** s'inscrit dans la volonté de la collectivité de promouvoir les savoir-faire locaux de l'Ain. Les produits naturels qui sont extraits/récoltés/cultivés ou transformés dans l'Ain, ou dont les animaux sont nés/élevés ou transformés dans l'Ain sont éligibles.

L'objectif de la **marque Saveurs de l'Ain** est de créer une **démarche collective et durable** à l'échelle du département, pour encourager la consommation locale. La marque concerne les **producteurs agricoles** (toutes filières) pour la commercialisation de leurs produits et s'appuie sur **950 exploitations en circuits courts**.



Le Technopole Alimentec

Créé en 1992, le Technopole Alimentec (Bourg-en-Bresse) accueille **les acteurs de l'agroalimentaire**, favorisant ainsi les projets collectifs. Il est géré depuis 1998 par le Syndicat Mixte du Technopole Alimentec. Spécialisé en « **emballage agroalimentaire et sécurité sanitaire des aliments** », ses missions sont de :

- Fédérer, animer et consolider (mise en réseau) la filière agroalimentaire,
- Favoriser l'innovation, l'aide à la recherche, la recherche ainsi que les relations avec l'enseignement supérieur,
- Loger les acteurs dans un rôle d'incubateur et de pépinière d'entreprises.



le technopole des **professionnels** de l'alimentation

La stratégie agricole de la 3CM

La Communauté de Communes de la Côtère à Montluel a lancé une réflexion globale sur les thématiques agricoles et alimentaires. L'objectif est l'élaboration future d'un **Projet Alimentaire Territorial (PAT)**. Pour cela, une réflexion sur la stratégie agricole et alimentaire sera menée sur le territoire de la 3CM afin de mettre en place une réelle synergie au sein de l'intercommunalité sur ces thématiques.

DOMAINES D'INTERVENTION DU PAT



Source : DRAAF AURA

Un focus est prévu sur les ressources en eau car le territoire de la 3CM fait face à des enjeux importants sur plusieurs zones de captage prioritaires. Un plan d'actions a été mis en œuvre depuis 2015 mais des leviers complémentaires sur des changements de pratiques favorables à la ressource en eau et de nouvelles dynamiques de marché (AB, Label, etc.) sont nécessaires pour l'appuyer.

Plusieurs initiatives sont mises en place aussi bien à l'échelle départementale qu'intercommunale pour réfléchir sur les pratiques et développer des productions de qualité à destination des consommateurs du territoire.

Diagnostic agricole de Béligneux

1. Espace agricole
2. Exploitations agricoles
3. Filières agricoles
4. Démarches de qualité
5. Analyse fonctionnelle
6. Sols
7. Espaces forestiers
8. Eau et irrigation
9. Enjeux environnementaux

Espaces agricoles

Surface Agricole Utile (SAU) –

L'espace agricole de la commune de Béligneux est tout à fait représentatif du territoire dans lequel il s'inscrit. La SAU représente près de **600 ha**, soit **45% de l'occupation du sol**. Cela représente **1 775 m² de SAU par habitant**, soit la moitié de l'empreinte alimentaire moyenne d'un français (3 500 m²) : si les surfaces étaient utilisées en totalité pour nourrir les habitants, seule la moitié de la population, dans le régime actuel, serait satisfaite.

Les **grandes cultures dominent l'assolement** (¾ de la SAU). D'après le RPG 2019, les **céréales** valorisaient 61% de la surface agricole (maïs en tête, suivi du blé tendre). Les **oléagineux** couvraient 17% de la SAU (soja en premier lieu, 3^e culture de la commune). Le système classique repose donc sur une **rotation blé/colza/orge**, complétée par du **maïs et du soja sur les parcelles irriguées**. La culture du soja, utilisant moins d'intrant que le maïs, permet de tourner avec ce dernier quand les prix sont bas.

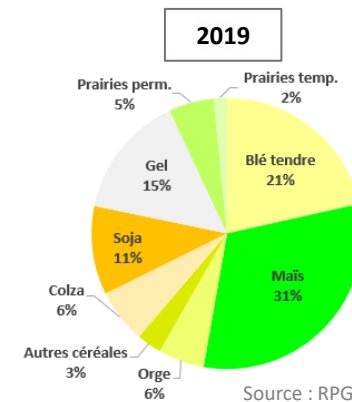
Un îlot de **prairies** accueillant principalement des chevaux s'étend au Sud-Ouest de Béligneux. Ponctuellement, des parcelles sont valorisées par **des cultures à plus forte valeur ajoutée** telles que des légumes de plein champs ou des lentilles.

Les **jachères** représentent une part non négligeable de l'assolement (environ 15% de la SAU). Elles sont essentiellement localisées autour de l'autoroute, sur des **parcelles non irrigables** et donc à faible potentiel. Par ailleurs, dans ce secteur à proximité immédiate des zones résidentielles où les **conflits de cohabitations sont fréquents**, les exploitants agricoles ne souhaitent pas se risquer à investir dans l'irrigation.

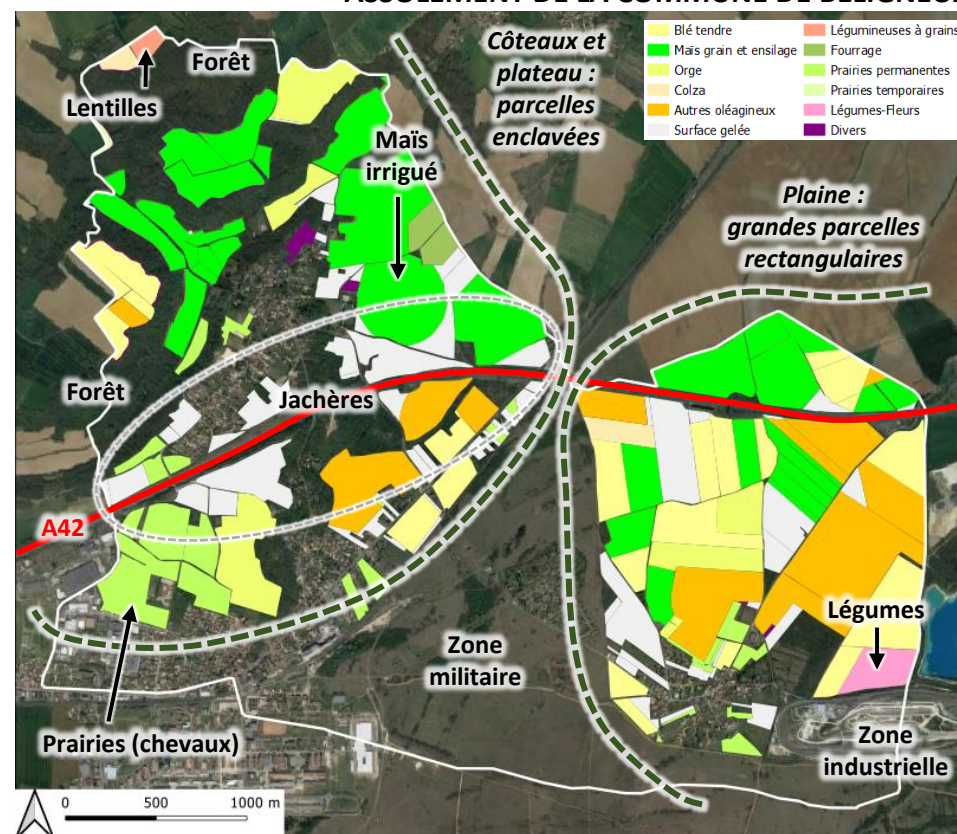
Au niveau du parcellaire, **deux principaux îlots se distinguent** : à l'Est, la plaine située au Nord de Chânes avec des parcelles de grandes tailles et rectangulaires ; au Nord-Ouest, les côteaux et le plateau avec des parcelles plus petites et enclavées entre urbanisation et forêts.

L'assolement de Béligneux, dominé par les céréales, est représentatif de la PRA des Côteaux en bordure des Dombes. Quelques particularités :

- Un espace agricole divisé en deux îlots distincts (côteaux/plateau et plaine)
- Une forte présence de parcelles irriguées
- De nombreuses jachères localisées autour de l'autoroute
- Des prairies destinées à l'accueil de chevaux
- Des tentatives de diversification sur certaines parcelles (légumes, lentilles)



ASSOLEMENT DE LA COMMUNE DE BELIGNEUX



Source : RPG 2019

Exploitations agricoles

Les exploitations agricoles valorisant la SAU de Béligneux –

La SAU de Béligneux est valorisée par **19 exploitations agricoles** (dont près de la moitié était représentée lors de la rencontre agriculteurs du 10/11/2021).

La taille moyenne de ces exploitations est de 156 ha (allant de 3 ha pour la plus petite à 396 ha pour la plus grande) et chacune possède en moyenne 26 ha sur le territoire communal.

85% des exploitations agricoles travaillant sur Béligneux sont orientées en grandes cultures (céréales et oléo-protéagineux) et 15% en élevage équin. Les autres filières ne sont pas représentées sur le territoire communal.

Les formes individuelles sont majoritaires : 70% des exploitations agricoles travaillant sur le territoire de Béligneux sont en Exploitation Individuelle ou en EARL unipersonnelle. A l'échelle de la 3CM, la répartition des statuts juridiques des exploitations est similaire : 70% en individuel, 28% en GAEC ou EARL, et 2% en SCEA (enquête CDA01, 2018).

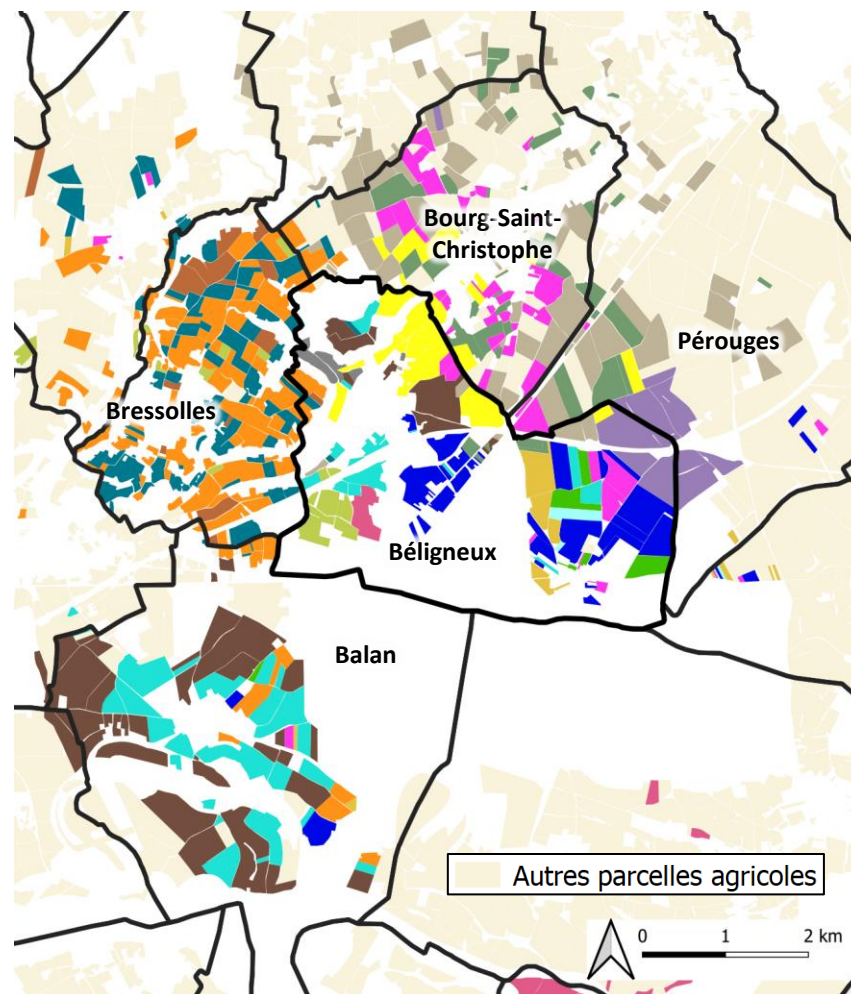
Le nombre d'agriculteurs sur la commune de Béligneux a fortement baissé au cours des dernières décennies. En cause : l'exode rural, la faible qualité agronomique des terres et un grand nombre de très petites exploitations non viables qui ont été abandonnées ou intégrées à des structures plus importantes.

Le développement de **l'irrigation** à partir de 1977 et le **remembrement** dans les années 1980 ont toutefois permis de maintenir l'activité agricole à Béligneux.

La plupart des agriculteurs valorisant des parcelles sur la commune possède un siège d'exploitation situé dans une commune voisine : essentiellement Balan, Bressolles, Bourg-Saint-Christophe et Pérourges. Seule 40% de la SAU de Béligneux (environ 260 ha sur 600 ha) est valorisée par des exploitations siégeant sur la commune. **4 exploitations ont leur siège à Béligneux** : 2 écuries équines et 2 exploitations orientées en grandes cultures.

	1988	2000	2010	2021
Nombre de sièges d'exploitations agricoles à Béligneux	11	6	8	4

PARCELLAIRE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES VALORISANT LA SAU DE BELIGNEUX*

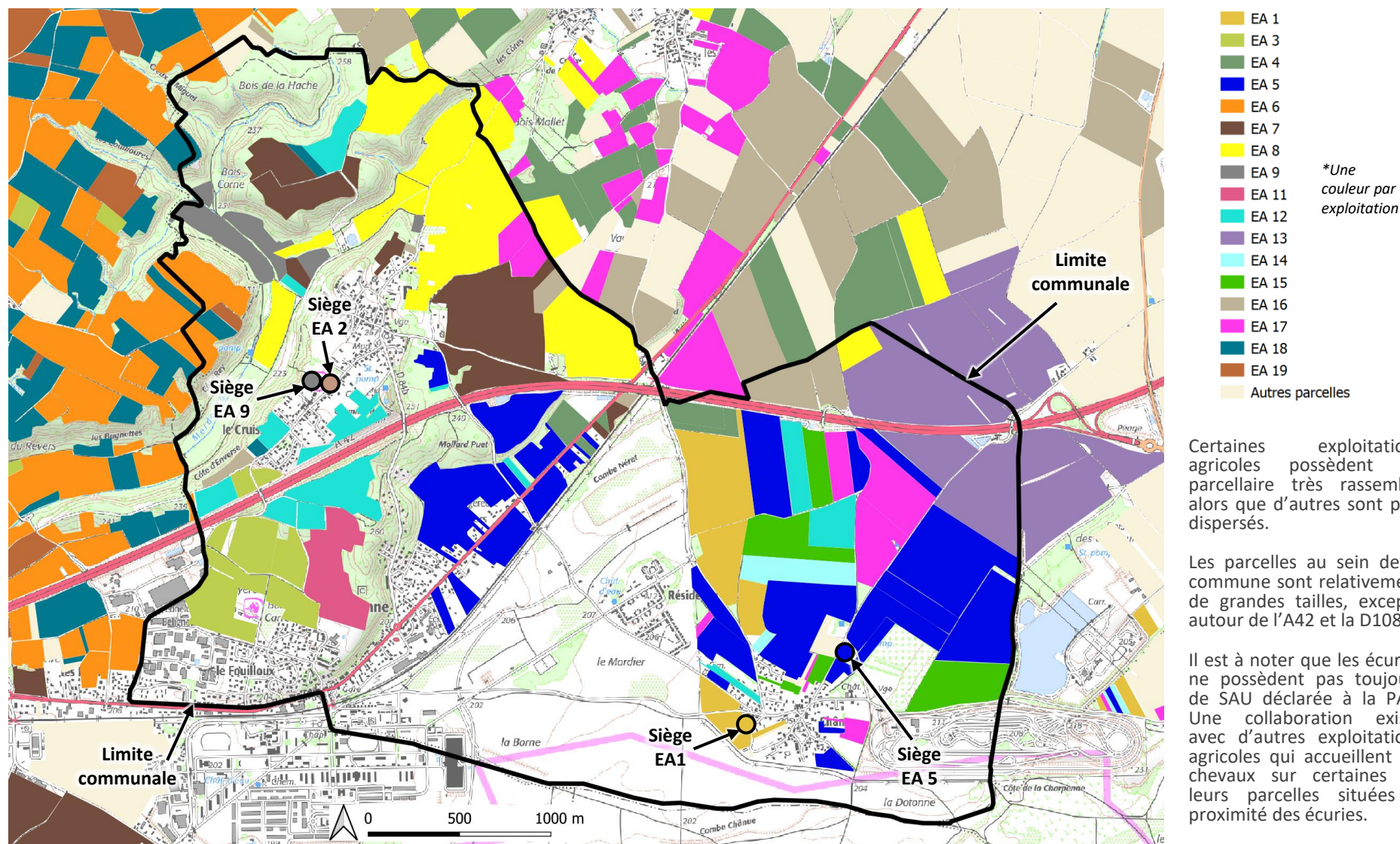


*Une couleur par exploitation

Source : RPG 2014 et rencontre agriculteurs 2021

Exploitations agricoles

Parcellaires des exploitations valorisant la SAU de Béligneux et siège dans la commune –



Certaines exploitations agricoles possèdent un parcellaire très rassemblé alors que d'autres sont plus dispersés.

Les parcelles au sein de la commune sont relativement de grandes tailles, excepté autour de l'A42 et la D1084.

Il est à noter que les écuries ne possèdent pas toujours de SAU déclarée à la PAC. Une collaboration existe avec d'autres exploitations agricoles qui accueillent les chevaux sur certaines de leurs parcelles situées à proximité des écuries.

Diagnostic agricole de Béligneux

1. Espace agricole
2. Exploitations agricoles

3. Filières agricoles

L'étude des filières agricole permet d'expliquer le fonctionnement des exploitations et les dynamiques.

Un silo important est présent sur le commune de Béligneux

Filières agricoles

Les céréales –

Production et collecte

Le département de l'Ain est le 2^e producteur de céréales d'Auvergne-Rhône-Alpes avec 1/5 de la production régionale sur environ 90 000 ha (Agreste, 2019)

La collecte est structurée autour de la coopérative **Terre d'Alliances**, appartenant au **groupe Oxyane** (résultat de la fusion avec la Coopérative Dauphinoise en 2020), basé à Pusignan (69). Un **silo est présent à La Valbonne** sur la commune de Béligneux : environ **55 000 tonnes de grains par an** (64% de maïs, 27% de blé, 5% de sorgho et 4% d'orge). Les exploitants amènent leur récolte dans des **stations relais** et la coopérative collecte ces derniers et centralise le grain au silo de La Valbonne pour y être conditionné. 4 autres silos Oxyane sont présents dans le secteur : Villars-les-Dombes (01), collecte du soja notamment ; Villefranche-sur-Saône (69) ; Bourg-en-Bresse (01), collecte du grain bio notamment ; et Mâcon (71).

Chiffres clés du groupe Oxyane :

- | | |
|--|-----------------------------|
| • 630 M€ de CA | Dont céréales : |
| • 7 000 agriculteurs adhérents | • 184 M€ de CA |
| • 1 929 collaborateurs | • 3 432 livreurs |
| • 165 sites agricoles (silos + magasins) | • 732 000 tonnes collectées |
| | • 88 silos |



Des opérateurs privés sont également présents : **Ets Bernard** à Saint-André-de-Corcy et Meximieux (01) et **Ets François Cholat** (38). Enfin, certains exploitants **stockent leur production sur leur ferme**.

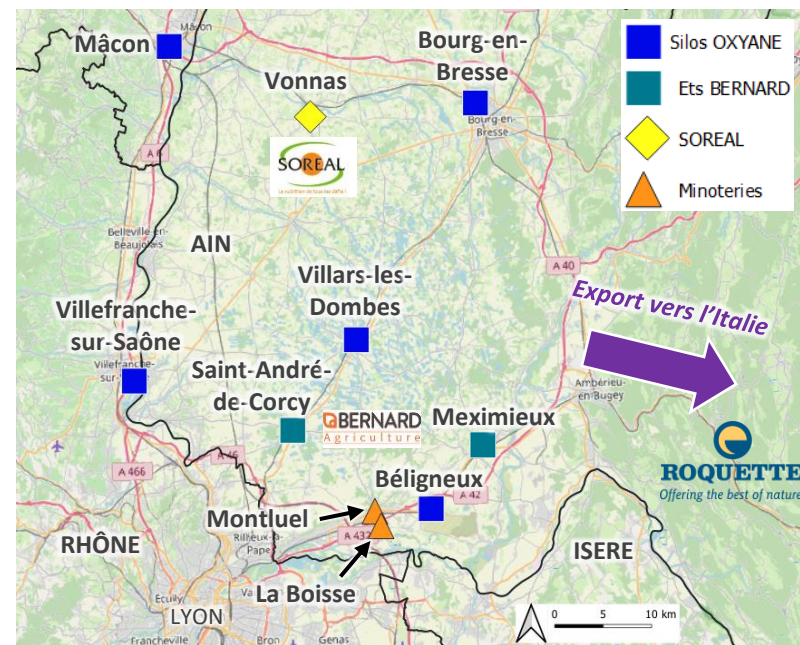
Transformation, commercialisation et destination

La quasi-totalité des céréales collectées par le site de La Valbonne est **exportée** (via l'union de coopérative CEREVIA) : le maïs est expédié par train vers l'Italie pour l'amidonnerie (Roquette frères à Cassano Spinola), 2 trains par semaine en période de récolte ; le blé est expédié par camion vers des moulins en Italie ; l'orge et le sorgho sont également expédiés en Italie pour être transformés en alimentation animale et une partie du sorgho est exportée aux Pays-Bas pour l'oisellerie.

Par ailleurs, le groupe **SOREAL** transforme localement des céréales en aliments pour animaux et il existe quelques minoteries à proximité de Béligneux : **Meule de Pierre SARL** à La Boisse et **Minoterie MALISSARD** à Montluel. Toutefois, les exploitants agricole de Béligneux travaillent en grande majorité exclusivement avec Oxyane.

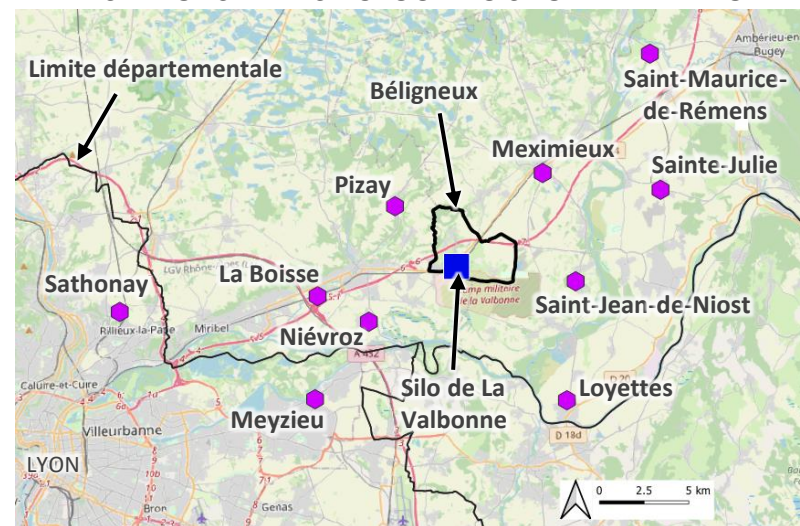
La filière céréales est puissante et structurée autour d'acteurs de stockage et de collecte leader sur le marché. La grande majorité de la production est exportée vers l'Italie.

ORGANISATION DE LA FILIERE CEREALES



Sources : silo de La Valbonne

STATIONS RELAIS AUTOUR DU SILO DE LA VALBONNE



Sources : silo de La Valbonne

Filières agricoles

Les autres filières –

La filière équine

Le département de l'Ain compte 342 exploitations équines. Béligneux possède une **véritable culture équestre** et constitue un **important pôle hippique** reconnu au niveau régional et national. Cette dynamique a été insufflée dans les années 60-70 avec la volonté de construire un centre concurrent à celui de Chazey-sur-Ain, la capitale régionale du cheval (élevage, formation, compétition). Il existait à cette époque un parcours de cross à dimension internationale, mais situé sur le tracé de l'autoroute, il a disparu lors de sa construction.

Aujourd'hui, le dynamisme s'est ralenti. L'activité équestre perdure mais se retrouve à l'étroit entre agriculture et expansion urbaine. Les exploitations équines peinent à se développer par manque de terrains disponibles et du fait de l'explosion du prix du foncier (multiplié par 3 en 15 ans). L'élevage a quasiment disparu et ne persistent que des centres équestres et pensions de chevaux. On dénombre **3 écuries sur la commune de Béligneux**.

Beaucoup de chevaux sont toutefois visibles sur les routes et chemins de Béligneux du fait de l'évolution des mentalités avec davantage de promenade que dans le passé et des prairies dispersées. Cela a pour conséquence des **problèmes de cohabitation avec les riverains** (plainte contre les crottins sur les voies, mouches, etc.).

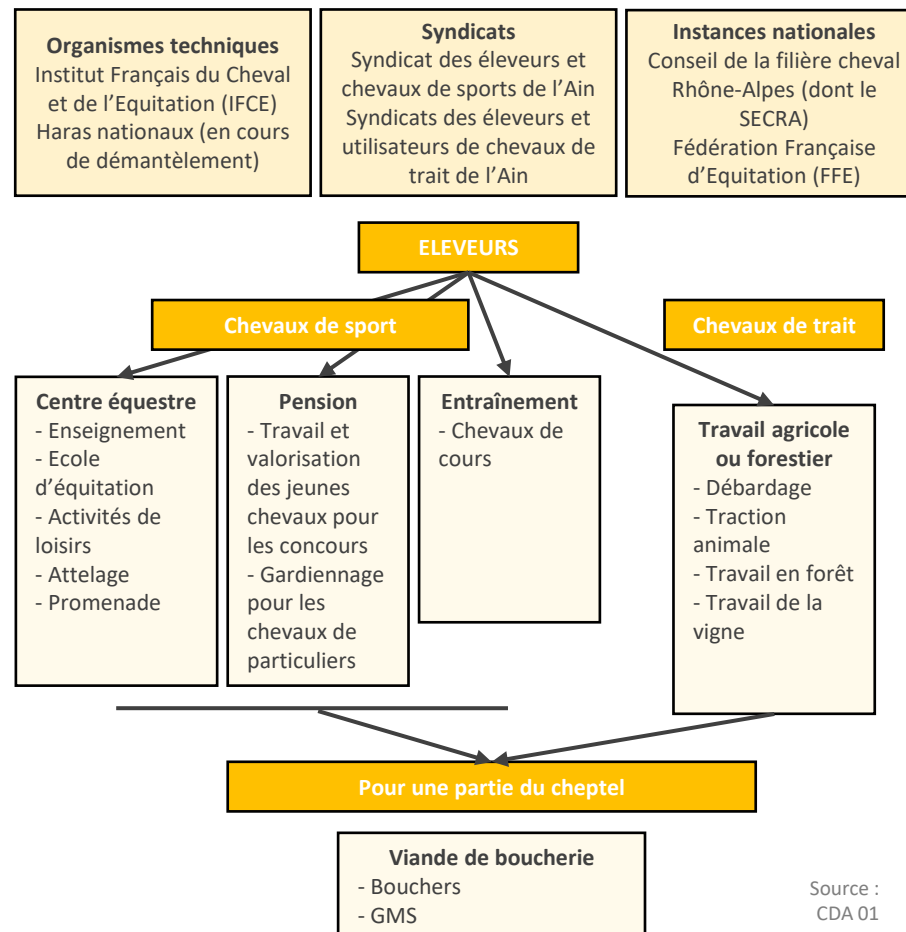
Enfin, il existe des **synergies entre les centres équestres et les exploitations agricoles orientées en grandes cultures** : fourniture de fumier et foin contre mise à disposition de prairies.

Les autres filières

Avec 169 200 bovins, l'Ain possède le 6^e cheptel d'Auvergne-Rhône-Alpes, dont 41 100 vaches laitières et 23 100 vaches nourrices (Agreste 2019). La filière bovin lait est dynamique et constitue la première activité animale du département. La filière bovin viande occupe la première place des productions carnées. L'Ain est un département engraisseur de génisses et jeunes bovins mâles. Le département possède également le 1^{er} cheptel porcins régional (127 200 têtes soit 25% des porcins d'Auvergne-Rhône-Alpes). Les élevage ovins et caprins sont pour leur part beaucoup moins développés.

Bien que présentes dans les communes voisines, ces autres filières ne sont pas représentées sur le territoire communal de Béligneux.

ORGANISATION DE LA FILIERE EQUINE



Béligneux est un pôle hippique reconnu dans la région et même si la dynamique de la filière s'est ralentie, la culture équestre reste très présente dans la commune. Par ailleurs, les autres filières (bovine, porcine, ovine, caprine, volaille, etc.) ne sont pas représentées sur le territoire de Béligneux autrement que par la production animale.

Diagnostic agricole de Béligneux

1. Espace agricole
2. Exploitations agricoles
3. Filières agricoles
4. Démarches de qualité
5. Analyse fonctionnelle
6. Sols
7. Espaces forestiers
8. Eau et irrigation
9. Enjeux environnementaux

Démarches de qualité

Valorisation locale des productions agricoles –

Agriculture Biologique (AB)



A l'échelle départementale, 289 exploitations agricoles (7% du total de l'Ain) et 6 536 ha (7,2% de la SAU de l'Ain) étaient engagées en bio en 2019. Malgré une dynamique intéressante (+ 38 exploitations soit +15% et + 1 766 ha soit + 11% entre 2018 et 2019), **la marge de développement de l'agriculture biologique dans le département reste importante**. En effet, l'Ain est le 7^e département d'Auvergne-Rhône-Alpes en terme de part des surfaces bio dans la SAU (9,5% en moyenne dans la région) (*source : AGRESTE 2019*).

A l'échelle de la Communauté de Communes, 7,5% des exploitations sont converties à l'agriculture biologique (*source : CDA01 2019*).

A l'échelle de Béligneux, parmi les exploitations agricoles valorisant les terres de la commune, **une seule est en cours de conversion en AB** (céréales et prairies). Ce changement de pratique est intervenu dans le but d'apaiser des problèmes de cohabitation avec les riverains (plainte de certains voisins contre la pollution). Toutefois, les intrants organiques dégagent de fortes odeurs, les conflits persistent. Par ailleurs, la conduite en bio nécessite de nombreux passages de binage. Pour ces différentes raisons, l'exploitant songe à revenir vers un fonctionnement conventionnel. Globalement les **sols de Béligneux sont peu adaptés à l'agriculture biologique** (très caillouteux, pente, etc.) et l'approvisionnement en engrais organiques est complexe.

Signes de qualité et d'origine officiels (SIQO)

Béligneux n'est concernée par **aucune appellation d'origine**.

Le territoire communal bénéficie de trois IGP, mais **aucune production n'est concernée** :

- Côteaux de l'Ain (blanc, rosé et rouge) mais aucune vigne déclarée selon le RPG (à noter que 80% des surfaces de Béligneux étaient en vigne au XIX^e siècle avant la crise du Phylloxera)
- Volailles de l'Ain
- Emmental français Est-Central



Circuits courts (CC)

A l'échelle du SCoT, 30 % des exploitations agricoles (214) commercialisent en circuit court, dont 94 % en vente directe (à la ferme, marché). La vente directe représente plus de 75 % du chiffre d'affaires total pour 31% des exploitations engagées en circuit court. Par ailleurs, 17% des exploitations (119) diversifient leur activité (transformation principalement) : 17% transforment le lait ; 26% transforment d'autres produits ; 24% travaillent à façon (20% dans l'Ain) ; 10% développent une offre d'hébergement-restauration (9% dans l'Ain) (*source : diagnostic SCoT 2017*).

Un magasin de produits fermiers locaux (*Ferme... là*) est situé à La Valbonne (commune de Balan). Il regroupe 11 producteurs ou éleveurs de l'Ain, mais aucune des exploitations concernées n'est située sur la commune de Béligneux, ni même dans les communes voisines (Château-Gaillard, Sainte-Croix, Saint-Nizier-le-Bouchoux, Reyrieux, Vaux-en-Bugey, Saint-Germain-sur-Renon, Saint-Eloi, Savigneux, Montluel, Lompnieu, Le Plantay, Pusignan, Lagnieu). Par ailleurs, il existe une AMAP à Montluel (*Les paniers de la Côtère*) mais là également, aucune des exploitations agricoles concernées n'est située à Béligneux.

Aucun des exploitants agricoles valorisant les terres de Béligneux ne commercialise ses productions en circuit court.

Les démarches de qualité sont très peu développées à l'échelle de Béligneux. Un seul exploitant est en cours de conversion en AB et ce dernier réfléchit même à un retour vers le conventionnel. Les productions de la commune ne bénéficient d'aucun signe de qualité et sont toutes commercialisées en circuit long.

Analyse fonctionnelle

Pentes et mitage de l'espace agricole –

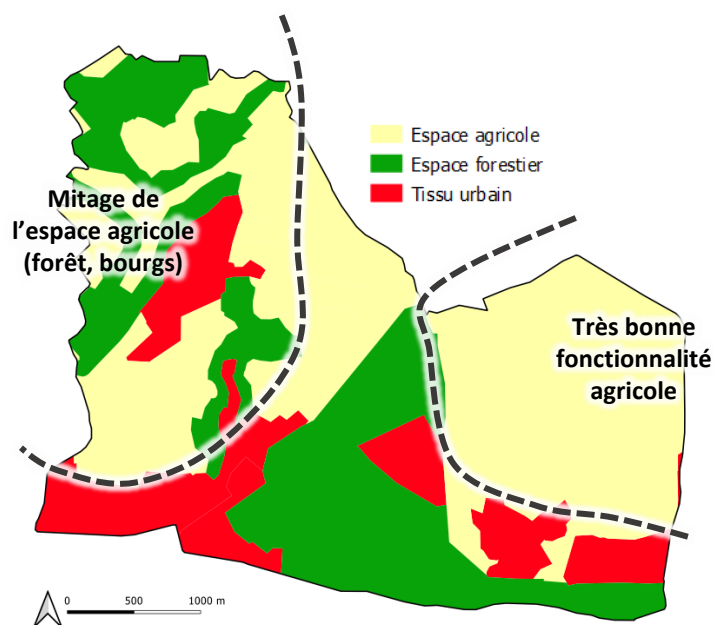
La fonctionnalité agricole du territoire communal de Béligneux est variable selon les zones. Globalement, Béligneux est traversée par deux axes de communication majeurs : l'autoroute A42 et la voie ferrée Lyon-Genève. Ces derniers entravent les circulations agricoles.

La partie Est du territoire présente un espace agricole très fonctionnel. Les parcelles sont planes et accessibles via un réseau développé de routes secondaires. Les parcelles agricoles sont rectangulaires, irrigables et de grandes tailles : 3,57 ha en moyenne et 27% des parcelles font plus de 5 ha.

La partie Nord-Ouest présente quant à elle une fonctionnalité agricole plus limitée. Le relief est davantage marqué avec des pentes parfois supérieures à 10%. Les parcelles sont de formes aléatoires et de tailles plus réduites : 2,56 ha en moyenne et seulement 15% font plus de 5 ha. Elles restent toutefois quasiment toutes mécanisables. L'accès aux parcelles se fait via des chemins.

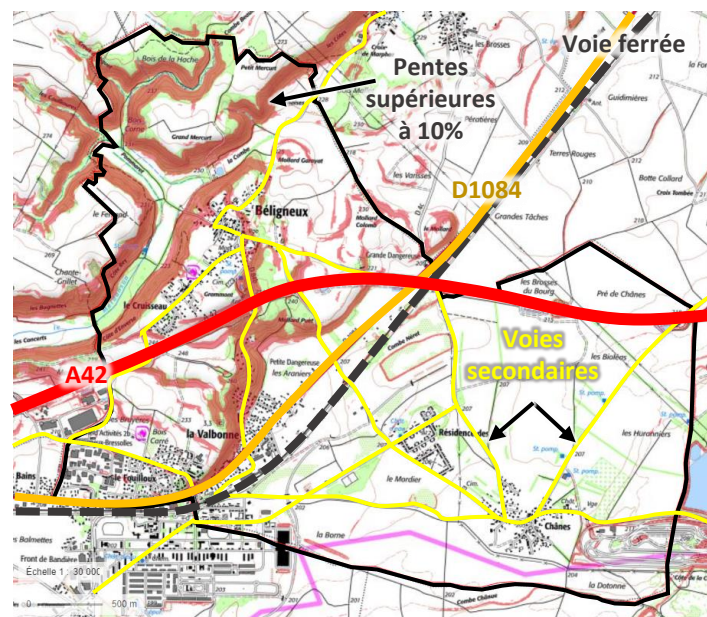
Par ailleurs, les **zones urbaines et les massifs boisés entraînent d'importantes ruptures de continuité agricole** (parcelles enclavées). Cette proximité entre activités agricoles et habitations a pour conséquence un **risque accru de conflits d'usage** (voir en suivant les points d'attention sur les déplacements agricoles).

FONCTIONNALITE DE L'ESPACE DANS LA COMMUNE DE BELIGNEUX



Source : CLC 2018

AXES DE COMMUNICATION ET PENTES SUPERIEURES A 10%

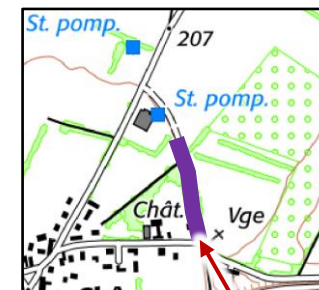


Source : Géoportail

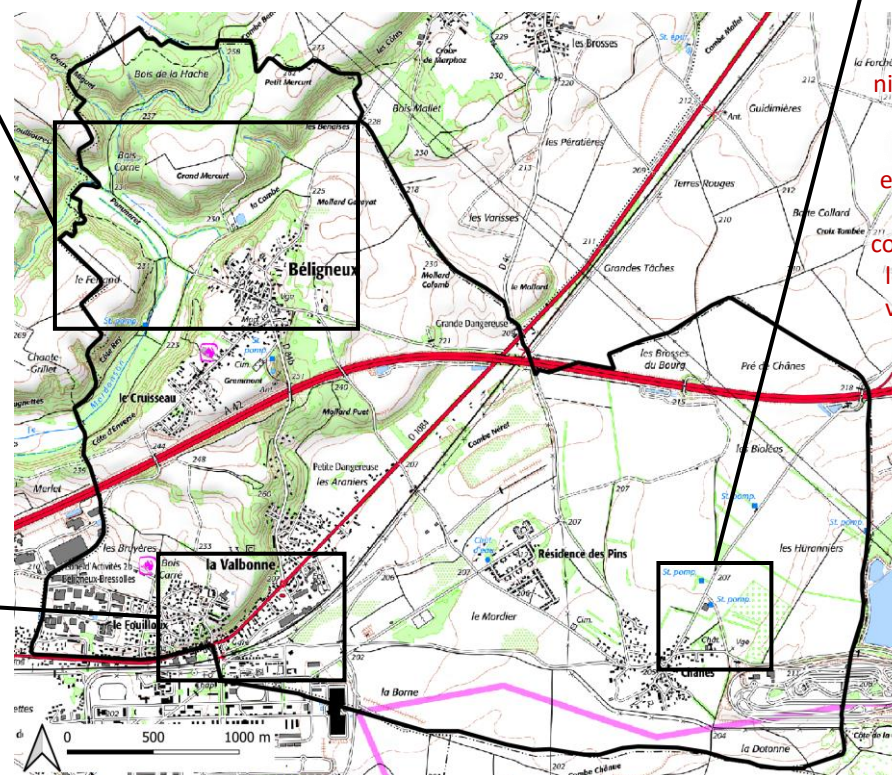
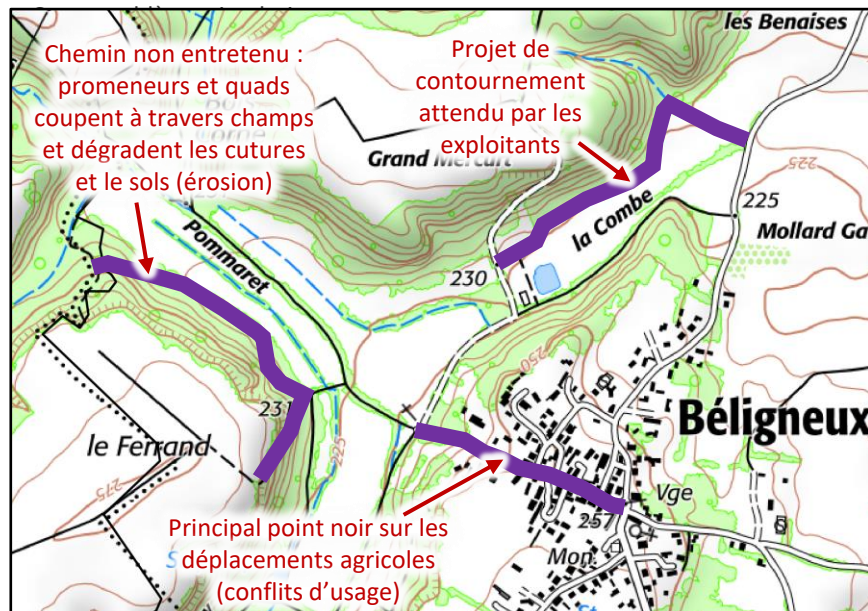
Circulations agricoles –

Les problèmes de déplacements agricoles et d'accessibilité aux parcelles peuvent constituer une augmentation des coûts de production (temps de transport plus importants, casse de matériel (aménagements urbains), conflits d'usage désagréables au quotidien pour une profession déjà fortement malmenée par les médias) et même une menace pour la pérennité des activités agricoles dans la commune.

Les points d'attention sont présentés ici (source : *rencontre agriculteurs 2021*).



Projet de
logements au
niveau de château
de Chânes :
inquiétude des
exploitants sur la
possibilité de
continuer à utiliser
le chemin, seule
voie d'accès à la
parcelle



Problème de circulation pour accéder au silo (voie à sens unique) et inquiétude autour d'un projet d'aménagement de la place centrale du village qui pourrait restreindre les déplacements agricoles



Sols

Pédologie et potentiel agronomique –

Calcisols :

Les calcisols sont des sols moyennement épais à épais (plus de 35 cm d'épaisseur). Bien qu'ils se développent à partir de matériaux calcaires, ils sont relativement pauvres en carbonates de calcium et ont donc un pH neutre à basique. Ils sont souvent argileux, peu ou pas caillouteux, moyennement séchants, souvent perméables. (UCS : Sols sur cailloutis des terrasses calcaires de la Plaine de l'Ain)

Sols très filtrants avec une structure caillouteuse forte ; ce sont des sols de qualité moyenne à faible, dont le potentiel agricole peut être grandement amélioré par l'irrigation (CDA 01).

Brunisols :

Les brunisols sont des sols ayant des horizons relativement peu différenciés (textures et couleurs très proches), moyennement épais à épais. Ces sols sont caractérisés par un horizon intermédiaire dont la structure est nette (présence d'agrégats ou mottes), marquée par une forte porosité. Les brunisols sont des sols non calcaires. Ils sont issus de l'altération in situ du matériau parental pouvant être de nature très diverse. (UCS : Sols des affleurements caillouteux morainiques de la Plaine de l'Ain)

Sols de pente caillouteux (moraines récentes) (CDA 01).

Luvisols :

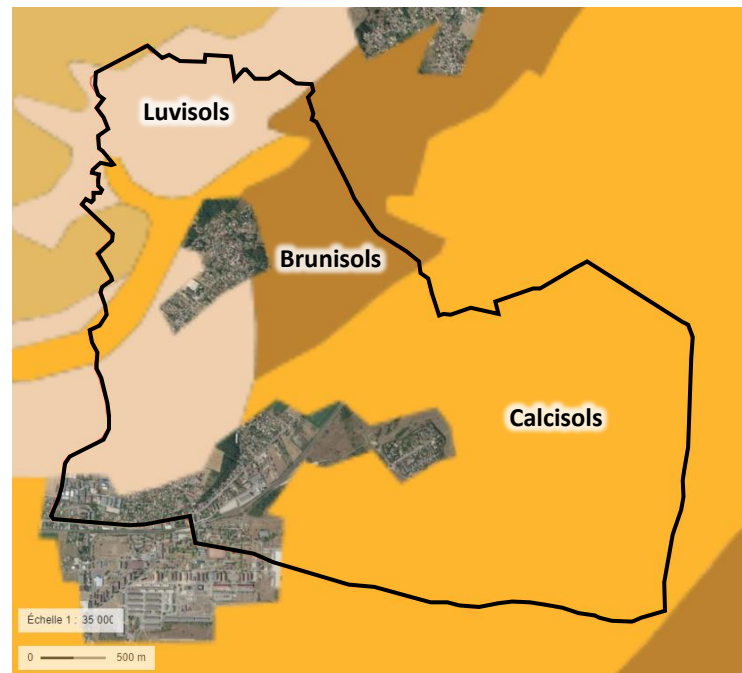
Les luvisols sont des sols épais (plus de 50 cm) caractérisés par l'importance du processus de lessivage vertical (entraînement en profondeur) de particules d'argile et de fer essentiellement, avec une accumulation en profondeur des particules déplacées. La principale conséquence de ce mécanisme est une différenciation morphologique et fonctionnelle nette entre les horizons supérieurs et les horizons profonds. Les luvisols présentent une bonne fertilité agricole malgré une saturation possible en eau dans les horizons supérieurs en hiver. (UCS : Sols des affleurements caillouteux morainiques des Dombes)

Terrains limono-caillouteux : terrains d'assez bonne qualité, avec une tendance caillouteuse plus ou moins marquée (CDA 01).

Potentiel agronomique

Béligneux appartient au secteur des « terres à cailloux », zone au potentiel agricole très moyen avec des rendements de l'ordre de 40 q/ha de blé, 50 q/ha d'orge ou encore 25 q/ha de colza. Toutefois, **ce potentiel peut être grandement augmenté par la mise en place d'irrigation**. Ces sols deviennent alors des terrains à bon potentiel agricole (d'après la CDA 01). Dans la partie plaine autour de Chânes, les terres sont moins bonnes avec une proportion importante de gravier et de sable. En remontant vers le Nord, le potentiel s'améliore bien que restant très hétérogène.

PÉDOLOGIE DE LA COMMUNE DE BELIGNEUX



Source : Géoportail

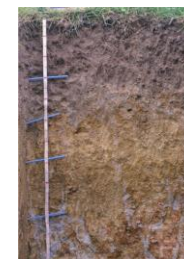
Calcisols



Brunisols



Luvisols



Source : Gissol

Espaces forestiers

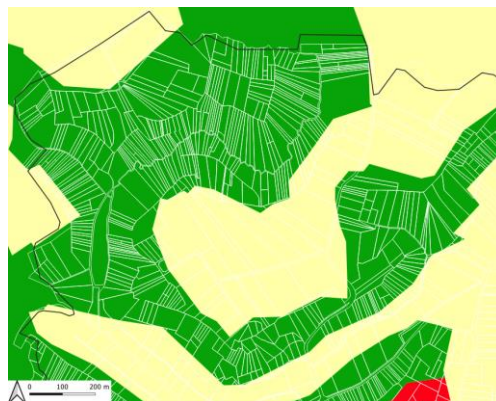
Bois et forêts –

La forêt occupe une place importante sur le territoire communal de Béligneux. Les **massifs boisés sont essentiellement localisés sur les côtea ux et le plateau au Nord-Ouest**. Ils sont peuplés principalement de **mélanges de feuillus**. Dans la plaine, au niveau de la zone militaire, s'étend une vaste zone herbacée parsemée de poches de forêt ouverte de feuillus et de lande ligneuse.

Morcellement important et parcelles à l'abandon

Les parcelles forestières sont généralement de tailles très restreintes. Ce morcellement prononcé est le fruit des successions. **L'abandon du bois comme source de chauffage et le désintérêt des nouveaux propriétaires (voire une non-connaissance de leur statut de propriétaire) a pour conséquence une forte déprise forestière**. Le manque d'entretien de ces bois empêche leur régénération et augmente les risques d'incendie. Toutefois, quand les exploitants réalisent des coupes, il n'est pas rare que les riverains se plaignent auprès de la mairie pour destruction de l'environnement. Cette mésinformation, source de conflits, est une problématique importante à prendre en considération.

PARCELLAIRE FORESTIER AU NORD DE BELIGNEUX



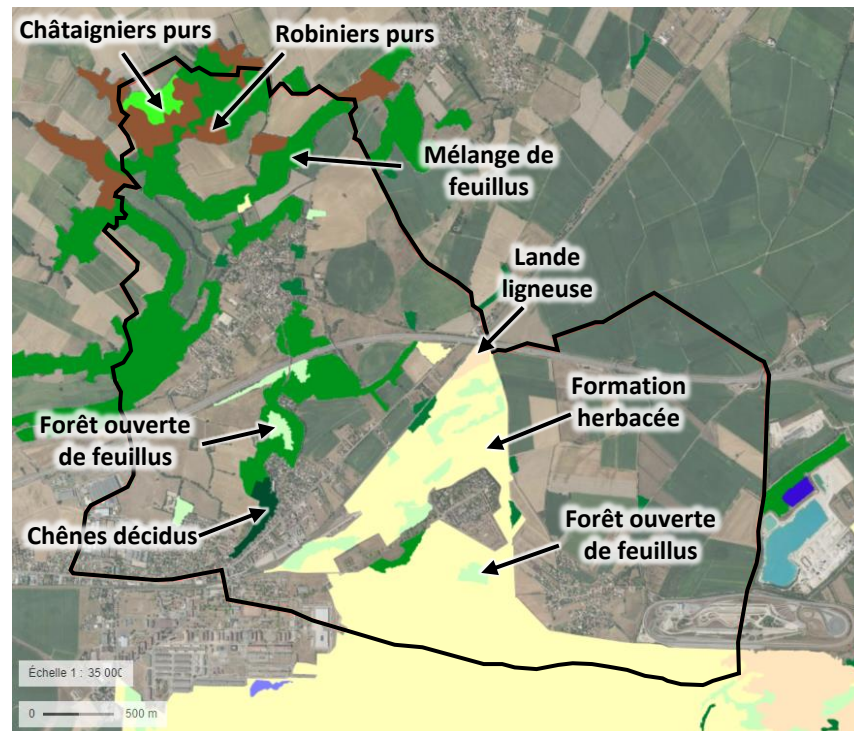
Source : CLC 2018 et cadastre Béligneux

Face à ce constat, une réflexion pourrait être conduite. Certains outils comme les **Biens Vacants Sans Maître (BVSM)** pourraient être utilisés. Elle permettrait à la commune de devenir propriétaire de certaines parcelles forestières et d'organiser leur entretien. Les haies nécessiteraient également un élagage régulier.

Espaces Boisés Classés (EBC)

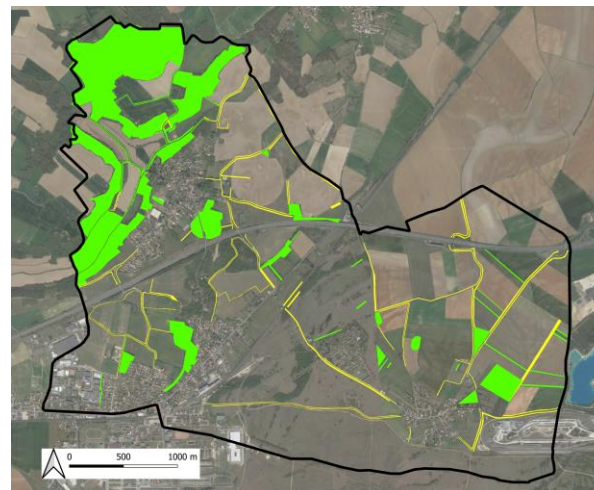
Une grande partie des parcelles forestières et des haies sont en EBC dans le but de préserver les paysages et l'environnement. Le SCoT préconise notamment une attention particulière à la ligne de coteau qui surplombe La Valbonne. En général, il existe une méconnaissance des exploitants agricoles sur ces bois protégés.

FORMATIONS FORESTIERES SUR LA COMMUNE DE BELIGNEUX



Source : Géoportail

BOIS CLASSES ET PROTEGES SUR LA COMMUNE DE BELIGNEUX



Source : PLU

Eau et irrigation

Zoom sur les cultures irriguées –

Au vu de la faible réserve utile des sols de l'Ain, l'irrigation représente une sécurité pour les agriculteurs et constitue un **facteur de production indispensable à la rentabilité des exploitations agricoles**.

Avant 1977, l'irrigation était essentiellement réalisée par le biais de forages individuels privés (aujourd'hui, le développement de nouveaux forages individuels est interdit mais dans la pratique, beaucoup de puits sont créés sans autorisation). A partir de 1977 et surtout après 1992, l'Association Syndicale de l'Irrigation de l'Ain (ASIA) a permis de structurer l'irrigation dans le secteur.

Les cultures irriguées, essentiellement **du maïs et du soja**, représentent ainsi une part importante de l'assolement. En 2019, sur le territoire de Béligneux, **176 ha étaient cultivés en maïs (30% de la SAU) et 105 ha en soja (18% de la SAU)**. A l'échelle départementale, 40 000 ha sont valorisés en maïs (dont 25% irrigués) et 6 500 ha en soja (Agreste 2019).

L'eau utilisée pour l'irrigation des terres agricoles de Béligneux provient du **pompage de nappes phréatiques mais également directement du Rhône**. Plus les sécheresses sont marquées, plus les exploitants sont contraints de puiser l'eau dans le fleuve (par exemple, 2/3 de l'eau distribuée en plaine de l'Ain provenait du Rhône en 2019).

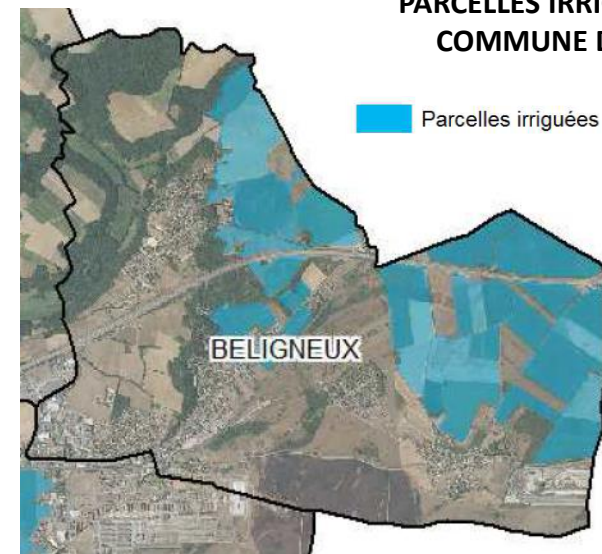
Face aux changements climatiques, les pratiques d'irrigation sont questionnées. Il y a nécessité de développer des moyens de stockage et d'accompagner les agriculteurs qui souhaitent se lancer dans l'irrigation. L'ASIA mène également des projets de **substitution de pompes individuels par des réseaux collectifs d'irrigation** (exemple de la station de pompage sur la commune de Lagnieu).

Ces dernières années, les **coûts d'irrigation s'élevaient à environ 400 €/ha/an**. Ils comprennent l'amortissement de l'investissement initial, le coût de fonctionnement (énergie, pompes, réparation) et les taxes (redevance bassin). Du fait de la très forte augmentation des prix de l'énergie en 2021, les coûts devraient **passer à 550-600 €/ha/an en 2022** avec des conséquences importantes sur le chiffre d'affaires des exploitations agricoles. En effet, avec des valeurs ajoutées dans les filières grandes cultures de l'ordre de 300 à 500 €/ha, il est important de réfléchir aux productions qui permettent de valoriser au mieux ces équipements précieux.

Zoom sur l'Association Syndicale de l'Irrigation de l'Ain (ASIA)

Les exploitants irrigants sont réunis au sein de l'ASIA, créée en 1977. Ses objectifs sont l'étude, la construction, l'entretien et l'exploitation de réseaux d'irrigation sous pression, y compris les stations de pompage qui alimentent ces réseaux. L'association assure la fourniture d'eau permettant l'irrigation d'environ 8 000 ha répartis sur 135 exploitations agricoles, principalement dans la plaine de l'Ain. Elle exploite 18 stations de pompage dont 4 directement dans le Rhône, et environ 250 km de canalisations.

PARCELLES IRRIGUEES SUR LA COMMUNE DE BELIGNEUX



Source :
CDA 01

Enjeux environnementaux

Croisement des enjeux agricoles et environnementaux –

Des espaces naturels protégés

Le territoire de Béligneux est concerné par plusieurs aires protégées, essentiellement localisées au niveau du Camp militaire de La Valbonne : deux Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de Type 1 (Pentes boisées de Béligneux et Pelouses sèches de la Valbonne) ; une ZNIEFF de Type 2 (Steppes de la basse vallée de l'Ain et de la Valbonne) ; un Site NATURA 2000 Directive Habitats (Steppes de la Valbonne) ; et un Site NATURA 2000 Directive Oiseaux (Steppes de la Valbonne).

Des zones de captage d'eau potable

Deux points de captage d'eau potable destinée à la consommation humaine sont présents sur la commune : la source de la Pyre et le puit de Chânes. Chaque point de captage possède des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée.

A l'échelle intercommunale, la quasi-totalité du territoire de Béligneux est concerné par l'**aire de captage de Balan**. Dans le cadre du plan d'action captages de la 3CM, une animation est menée par la Chambre d'Agriculture et ARVALIS Institut du végétal auprès des exploitants agricoles sur des essais d'association de la culture du colza à d'autres plantes dans le but d'innover en matière de traitements phytosanitaires et de fertilisation.

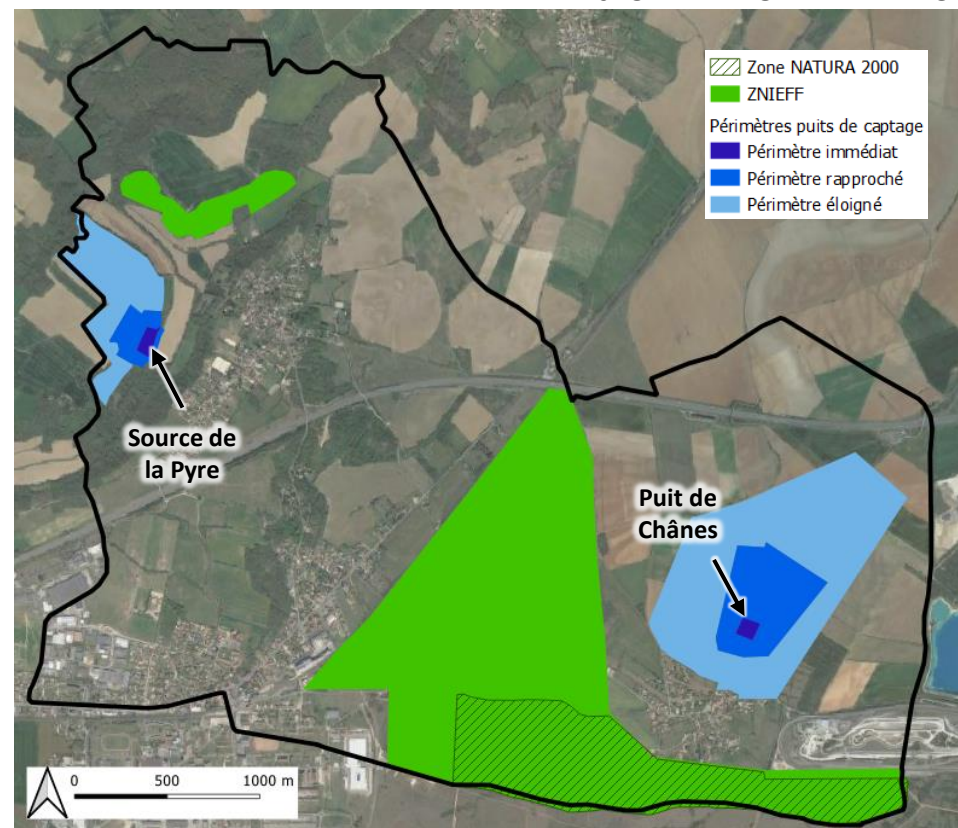
Des paysages modifiés par l'activité agricole

La commune de Béligneux se trouve dans un espace de transition entre deux entités paysagères : la plaine de l'Ain – rives du Rhône et la Côtière des Dombes.

La maïsiculture de plus en plus présente dans la plaine de l'Ain sollicite les ressources en eau (irrigation et intrants) et modifie la matrice paysagère agricole.



ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX





Synthèse et recommandations

1. Enjeux de l'agriculture
2. Synthèse spatiale
3. Recommandation et proposition d'actions

Enjeux de l'agriculture

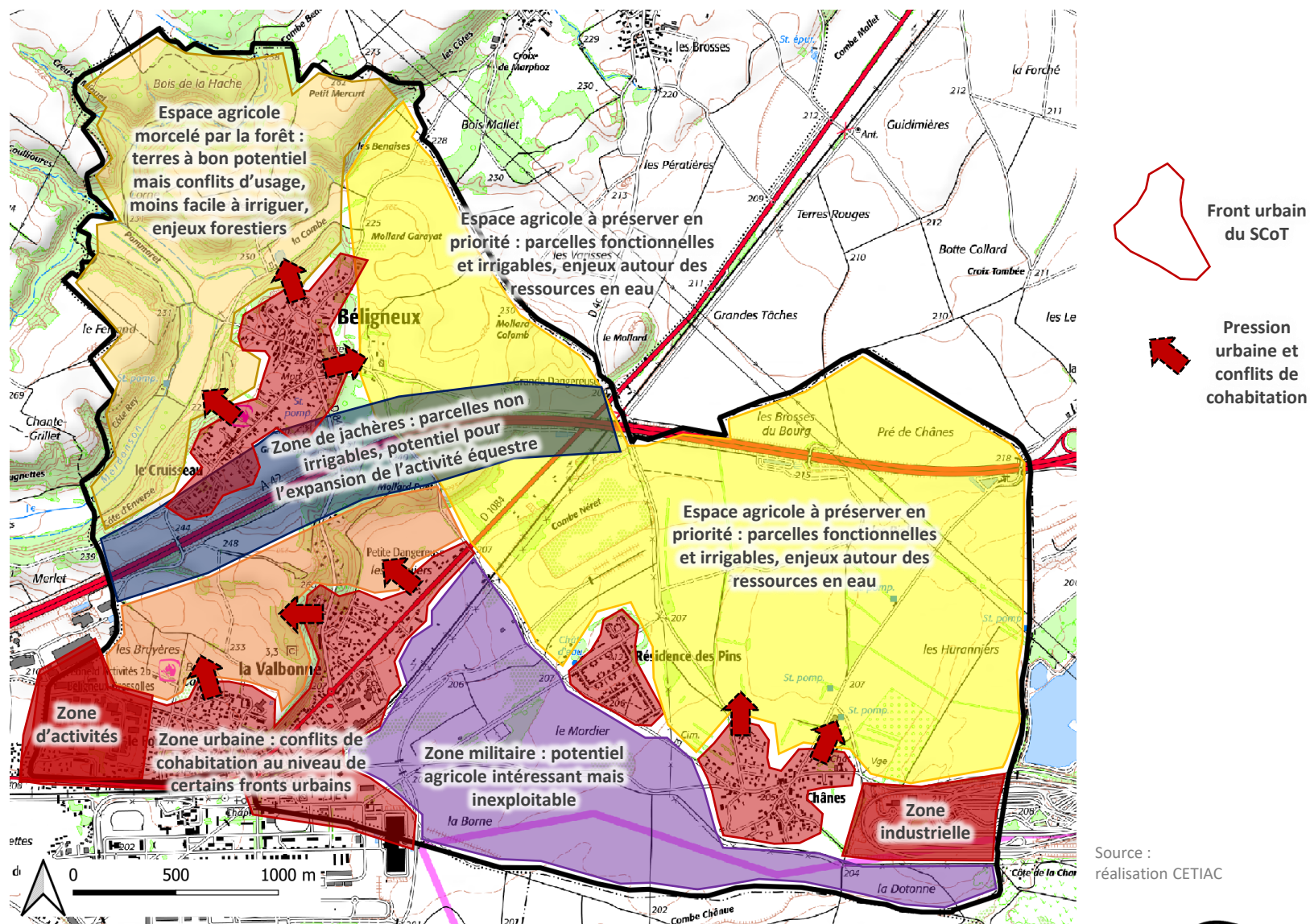
Synthèse –

Le tableau suivant répertorie les Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces de l'économie agricole locale et ses grands enjeux :

Atouts	Faiblesses
Une agriculture dynamique, soutenue par des opérateurs aval organisés et présents localement Une agriculture structurée autour d'un réseau d'irrigation collectif et individuel bien implanté Un dialogue de longue date entre la collectivité et les agriculteurs sur les aires de captage Un pôle hippique reconnu au niveau régional et national et une culture équestre qui perdure dans la commune	Une population agricole vieillissante (60% des chefs d'exploitations sont âgés de plus de 50 ans dans la 3CM) Une diminution du nombre d'exploitation et quasiment plus aucun agriculteur ayant un siège sur la commune Des reprises d'exploitations très complexes pour les jeunes exploitants du fait d'une très forte concurrence entre agriculteurs Un réseau d'irrigation vieillissant et en concurrence croissante avec les usages en eau potable Un nombre encore limité d'exploitations en Agriculture Biologique et en circuits courts
Opportunités	Menaces
Une proximité immédiate du bassin de consommation de la métropole de Lyon offrant des débouchés « infinis », et plus largement de l'Italie et de la Suisse La proximité de l'Ain et du Rhône, sources d'eau potentiellement mobilisables (qui toutefois se réduisent dans les scénarios de changement climatique) Un Projet Alimentaire Territorial en cours de réflexion à l'échelle de la CC et qui devrait faire émerger des opportunités pour le monde agricole Une loi Climat qui encadre la préservation des espaces agricoles et à laquelle les SCoT et PLU doivent se conformer	Forte pression de l'urbanisation (zones d'activités et résidentielles) en lien avec la proximité de l'agglomération lyonnaise Des conflits de voisinage croissants et des problématiques de déplacements agricoles Un système de production basé sur l'irrigation dont la durabilité est remise en question face aux changements climatiques

Synthèse spatiale

Carte de synthèse des enjeux –



Recommandations et propositions d'actions

Pistes de réflexion sur les mesures à intégrer dans le PLU –

Zonage du PLU

Une mise en cohérence du zonage du document d'urbanisme avec l'usage réel des parcelles est prévoir : passage de la totalité de la SAU (45% du territoire) en zone A (aujourd'hui seulement 30% du territoire) afin de sécuriser l'espace agricole.

Par ailleurs, 17 ha de SAU sont situés en zone AU. Si les projets urbains planifiés voient le jour, il y aura une perte de surface agricole. Les conséquences sont à anticiper pour les exploitations agricoles concernées. Une compensation agricole collective devrait également être mise en place et il serait intéressant d'y réfléchir en amont.

Médiation locale

Face à l'augmentation des conflits entre riverains et activités agricoles, forestières et équestre, il y a nécessité d'instaurer un dialogue encadré par la mairie entre les agriculteurs et les habitants afin que chacun puisse exposer ses préoccupations et comprendre celles des autres usagers.

Déplacements agricoles

Un certain nombre de conflits d'usage sur les voies de circulation et des préoccupations sur de futurs aménagements ont été soulevés par les agriculteurs. Il serait intéressant de mettre en place un dialogue spécifiquement dédié aux problématiques de circulations agricoles afin que la mairie puissent avoir connaissance des enjeux sur certaines parties du territoire de Béligneux et trouver des solutions communes avec les exploitants pour que l'activité agricole soit impactée au minimum.

Réciprocité sur les constructions agricoles

Aujourd'hui, il est interdit de construire un bâtiment agricole à moins de 100 m d'une habitation. Les exploitants agricoles de la commune demandent une réciprocité de la règle : interdiction pour une nouvelle habitation de se construire à moins de 100 m d'une installation agricole. Cela permettrait d'éviter au maximum de futurs conflits de cohabitation.

Entretien des bois

Une sensibilisation de la population quant à la nécessité d'entretenir la forêt est à mettre en place afin d'éviter les plaintes récurrentes lorsque des exploitants effectuent des coupes. A l'inverse, une information particulière sur la réglementation des Espaces Boisés Classés est à mener auprès des exploitants afin de préserver ces zones.

Concernant la déprise forestière observée sur un certain nombre de parcelles boisées à l'abandon, une procédure de Biens Vacants Sans Maître pourrait être mise en place. Elle permettrait à la commune de devenir propriétaire de ces bois et d'organiser leur entretien.

Transmission des exploitations agricoles

Les chefs d'exploitation dont le siège est situé à Béligneux sont peu nombreux et proches de l'âge de la retraite. Un suivi de leur transmission est à envisager afin que la commune puisse garder la maîtrise de son espace agricole. Par ailleurs, il est primordial de protéger les bâtiments agricoles et les parcelles stratégiques de toute urbanisation pour ne pas contraindre leur capacité de transmission, de développement et d'adaptation.

Préservation de l'activité agricole

Une définition des zones à fortes valeur ajoutée à préserver en priorité est à intégrer dans le futur PLU (= zones irriguées dans lesquelles de lourds investissements ont été portés).

Une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) ou un schéma des circulations agricoles et piétonnières pourrait également être envisagés.

Par ailleurs, une protection du silo de La Valbonne, élément majeur dans le fonctionnement des filières locales, est à prévoir.

Enfin, une réflexion pourrait être menée sur l'approvisionnement des cantines scolaires de la commune.



Annexes et Bibliographie

La compensation agricole collective

L'étude préalable agricole –

Un **dispositif de compensation agricole** a été introduit par la **Loi d'Avenir pour l'Agriculture et la Forêt (LAAF) de 2014** (Art. L. 112-1-3 du code rural), rendu applicable par le **décret d'application paru le 31 août 2016** (n°2016-1190) pour les projets susceptibles d'avoir un impact important sur l'économie agricole locale (ceux soumis à évaluation environnementale).

L'étude préalable comprend notamment **une évaluation financière globale des impacts sur l'agriculture**, et doit préciser les mesures envisagées et retenues pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet (ainsi que l'évaluation de leur coût et des modalités de leur mise en œuvre).

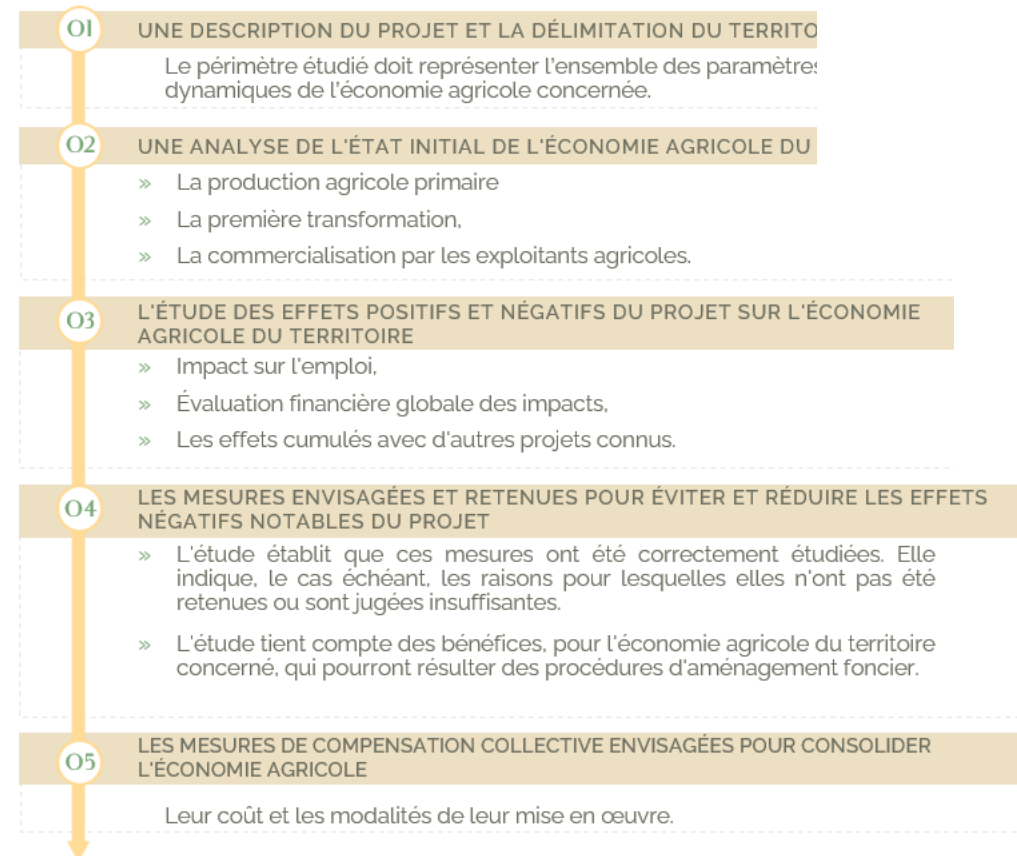
A noter que **les mesures de compensation sont collectives** : elles peuvent permettre par exemple de financer des projets agricoles collectifs ou de filière.

Le **décret n°2016-1190 du 31 août 2016** vient préciser le champ d'application et la teneur de l'évaluation des impacts agricoles issu de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt d'octobre 2014. Ce décret définit les cinq rubriques du contenu de l'étude.

Ce dispositif vient **en complément** des mesures préexistantes en lien avec l'expropriation (indemnité d'expropriation au propriétaire + indemnité d'éviction à l'agriculteur), et celles liées aux aménagements fonciers agricoles et forestiers dans le cadre de grands projets d'infrastructures visant à restructurer ou améliorer la structure foncière des exploitations impactées par le passage d'une infrastructure.

Ce nouveau dispositif vient prendre en compte l'impact économique global pour **l'agriculture du territoire et les filières amont et aval concernées**.

Le contenu de l'étude préalable agricole



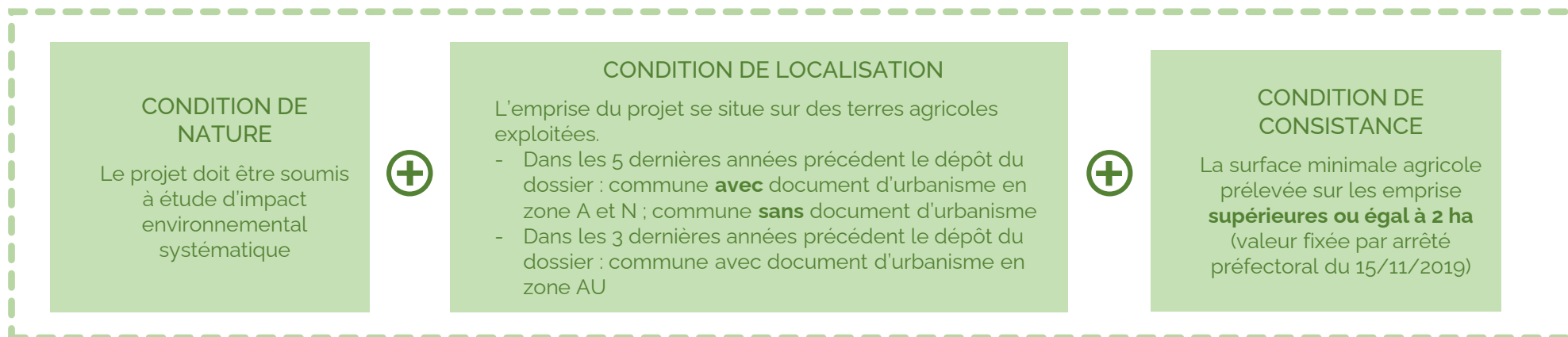
La compensation agricole collective

Les trois conditions cumulatives –

Pour que le projet soit soumis à l'élaboration d'une étude préalable agricole, les trois conditions d'application du Décret n°1190-2016 du 31 août 2016 relatif à la compensation agricole collective doivent être cumulées :



Dans le **département de l'Ain**, un arrêté préfectoral est venu préciser ces trois conditions cumulatives en novembre 2019 :



Bibliographie

Base de données économiques –

AGRESTE : statistique, l'évaluation et la prospective agricole (données régionales voire départementales)

DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes : études des filières agricoles régionales et/ou départementales

ESANE : Élaboration de la Statistique ANnuelle d'Entreprise. Dispositif multisources élaboré par l'Insee sur les entreprises appartenant au système productif. Il s'appuie sur l'enquête Esa et les sources administratives BIC (bénéfices industriels et commerciaux), BNC (bénéfices non commerciaux), BA (bénéfices agricoles) et les DADS (Déclarations Annuelles de Données Sociales).

FranceAgriMer : Chiffres clés et conjectures des marchés des différentes filières agricoles

INAO : Institut national de l'origine et de la qualité pour la caractérisation des produits sous labels et des chiffres-clés des filières

IPAMP : indice des prix d'achat des moyens de production agricole (calculé par l'Insee avec le concours du SSP)

Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires : compte des industries et commercialisation des produits alimentaires

RICa (moyenne sur 5 ans) : Réseau d'information comptable agricole. Le Rica est une enquête réalisée dans les États membres de l'Union européenne selon des règles et des principes communs. Le Rica recueille des informations comptables et techniques auprès d'un échantillon d'exploitations représentatif des unités moyennes ou grandes selon la classification par la production brute standard pour la France métropolitaine

Réseau des Chambres d'Agriculture : Bilan des conjonctures des filières agricoles et diagnostics agricoles locaux (lorsqu'ils existent)

Résultats des contrôles laitiers : Données économiques sur les productions laitières de France

Comité de pilotage agricole, enjeux et retours d'expérience, Communautés de Communes de la Côtière à Montluel, CERESCO (octobre 2021)

Etude préalable agricole, zone d'activités des Goucheronnes, CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'AIN (2019)

Réalisation d'une feuille de route agricole et alimentaire, proposition d'intervention, CERESCO (juin 2021)

PLU de Béligneux

SCoT du BUCOPA



Contactez CETIAC

Une expertise dédiée à la réalisation d'études préalables agricoles
et de compensation agricole collective.

N'hésitez pas à nous contacter pour en savoir plus

CETIAC | 18 rue Pasteur 69007 Lyon France
04 81 13 19 50 | contact@cetiac.fr | www.compensation-agricole.fr
SARL au capital de 10 000 euros | SIRET : 832 736 649 000 19 - RCS LYON